

WO/GA/56/9

Original : anglais

date : 17 mai 2023

**Assemblée générale de l’OMPI**

**Cinquante‑sixième session (26e session ordinaire)**

**Genève, 6 – 14 juillet 2023**

Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement

*établi par le Secrétariat*

1. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s’est réuni deux fois, sous une forme hybride, depuis la cinquante‑cinquième session (30e session extraordinaire) de l’Assemblée générale de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) tenue du 14 au 22 juillet 2022, soit pour sa vingt‑neuvième session tenue du 17 au 21 octobre 2022, et sa trentième session tenue du 24 au 28 avril 2023.
2. Le CDIP a décidé que les résumés présentés par les présidents de la vingt‑neuvième et trentième sessions, ainsi que le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement constitueraient le rapport du comité à l’Assemblée générale de l’OMPI.
3. En conséquence, le présent document contient lesdits résumés et ledit rapport.
4. *L’Assemblée générale de l’OMPI est invitée à prendre note du “Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement” (document WO/GA/56/9).*

[Les résumés et le document CDIP/30/2 suivent]



ORIGINAL : anglais

DATE : 21 octobre 2022

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Vingt‑neuvième session  
Genève, 17 – 21 octobre 2022**

Résumé présenté par la présidente

1. La vingt‑neuvième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s’est tenue du 17 au 21 octobre 2022 sous une forme hybride. Ont pris part à cette session 101 États membres et 23 observateurs. La session a été ouverte par M. Hasan Kleib, vice‑directeur général, Secteur du développement régional et national de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), et a été présidée par Son Excellence Mme Patricia Benedetti, ambassadrice d’El Salvador auprès de l’Organisation mondiale du commerce et de l’OMPI.
2. Au titre du point 2 de l’ordre du jour, le comité a adopté le projet d’ordre du jour figurant dans le document CDIP/29/1 Prov.2.
3. Au titre du point 3 de l’ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales. Se référant au 15e anniversaire du Plan d’action pour le développement, les délégations se sont félicitées des progrès accomplis par le comité dans la mise en œuvre et l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement dans toute l’Organisation. Les délégations ont en outre réaffirmé leur engagement à mener des discussions constructives et à contribuer à l’ordre du jour de la présente session.
4. Au titre du point 4 de l’ordre du jour, le comité a examiné les questions ci‑après :

4.1. Rapports sur l’état d’avancement des projets en cours relevant du Plan d’action pour le développement, qui font l’objet du document CDIP/29/2. Le comité a pris note des informations figurant dans ce document et dans ses annexes. Le comité a approuvé la proposition tendant à prolonger de 12 mois le calendrier de mise en œuvre du projet relatif au droit d’auteur et à la distribution de contenu dans l’environnement numérique, et celle tendant à prolonger de six mois le calendrier de mise en œuvre du projet relatif à l’enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu’axe transversal du développement économique, toutes deux sans incidence budgétaire. Le comité s’est également félicité des formulaires d’établissement de rapports révisés du document, qui offraient une meilleure visibilité de la mise en œuvre des projets relevant du Plan d’action pour le développement. Le comité a encouragé le Secrétariat à poursuivre l’établissement de rapports sur cette base.

4.2. Rapport d’achèvement du projet du Plan d’action pour le développement concernant les instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies, qui fait l’objet du document CDIP/29/4. Le comité a pris note des informations figurant dans ce document.

4.3. Rapport d’évaluation du projet du Plan d’action pour le développement relatif aux instruments permettant d’élaborer des propositions de projet efficaces au titre du Plan d’action pour le développement, qui fait l’objet du document CDIP/29/5. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document. Le comité a également demandé au Secrétariat de continuer d’intégrer les résultats issus de la mise en œuvre dudit projet dans les activités ordinaires de l’OMPI, de tenir à jour ces résultats, de dispenser aux États membres et aux autres parties prenantes concernées des formations sur mesure concernant l’élaboration et la mise en œuvre de projets, et de réaliser un examen à petite échelle de la réussite du projet en 2024.

4.4. Rapport d’étape sur la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d’action pour le développement, qui fait l’objet du document CDIP/29/10. Le comité a examiné le document compte tenu des six groupes de recommandations du Plan d’action pour le développement. Les États membres ont fait part de leur expérience en ce qui concerne les activités d’assistance technique prévues au titre du groupe A. Le comité s’est félicité de la structure actualisée du rapport et des efforts déployés par le Secrétariat pour aligner les recommandations du Plan d’action pour le développement sur les orientations stratégiques fixées par l’Organisation.

4.5. Exposé sur l’évaluation de WIPO Match présenté par la Division de la supervision interne, qui fait l’objet du document EVAL 2020‑05. Le comité a pris note de l’exposé sur ce rapport et a prié le Secrétariat de continuer à présenter régulièrement des informations actualisées à cet égard.

1. Au titre du point 4.i) de l’ordre du jour, le comité a continué d’examiner les questions ci‑après :

5.1. Assistance technique fournie par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, sur la base du Rapport sur la mise en œuvre de la décision des États membres concernant l’assistance technique fournie par l’OMPI, qui fait l’objet du document CDIP/24/8. Le comité va envisager de clôturer le document CDIP/24/8 lors de sa prochaine session.

5.2. Poursuite des webinaires qui font l’objet du document CDIP/26/6. Le comité est convenu que les États membres devraient soumettre au Secrétariat leurs observations sur le document CDIP/26/6. Le comité est convenu que les États membres devraient soumettre au secrétariat leurs commentaires sur le document CDIP/26/6 d’ici au 30 janvier 2023. Le Secrétariat présentera un document révisé à la prochaine session du comité, sur la base des observations formulées par les États membres durant la session en cours et des observations qui pourraient être reçues avant le délai mentionné.

1. Au titre du point 5 de l’ordre du jour, le comité a examiné les questions ci‑après :

6.1. Proposition du groupe des pays africains relative à l’organisation, tous les deux ans, d’une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, qui fait l’objet du document CDIP/29/3. Le comité est convenu d’organiser, tous les deux ans, trois conférences internationales consécutives d’une journée sur la propriété intellectuelle et le développement, le premier jour de la semaine des réunions du CDIP, à partir de la trente‑quatrième session du CDIP. Les sous‑thèmes des conférences doivent être convenus par les États membres. Le comité a chargé le Secrétariat de mettre en œuvre la décision compte tenu des principes d’équilibre et d’équité, y compris pour le choix des intervenants et du format, et d’allouer des ressources humaines et financières à cette fin.

6.2 Mise en œuvre des recommandations de l’étude indépendante qui ont été adoptées – proposition de mise à jour du Secrétariat et contributions des États membres, faisant l’objet du document CDIP/29/6. Le comité :

1. A rappelé que lors des sessions précédentes, il avait adopté les stratégies de mise en œuvre nos 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14.
2. A clos les stratégies de mise en œuvre nos 3 et 7.
3. A adopté la stratégie de mise en œuvre n° 2 comme suit :

*Les quatre conférences internationales d’une journée sur la propriété intellectuelle et le développement, qui se tiendront sur une base biennale conformément à la décision prise par le CDIP à ses vingt‑deuxième et vingt‑neuvième sessions, pourraient également servir de forum pour un débat de haut niveau sur les questions émergentes relatives à la propriété intellectuelle. Ces conférences offrent un cadre pour un débat plus ouvert, au sein duquel non seulement les États membres, mais aussi les milieux universitaires, la société civile et d’autres organisations intergouvernementales peuvent participer et contribuer au débat, et bénéficier d’informations sur le Plan d’action pour le développement.*

1. A adopté la stratégie de mise en œuvre n° 4 comme suit :

*Les organismes de développement de l’ONU compétents pourraient être invités aux sessions du CDIP afin de partager leurs données d’expérience, en ce qui concerne le mandat de l’OMPI et la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, dans la mise en œuvre des ODD. Cette façon de procéder s’inscrirait dans la continuité de la pratique actuelle de l’OMPI qui consiste à encourager les autres entités à participer aux réunions et aux manifestations organisées par l’OMPI.*

1. A adopté la stratégie de mise en œuvre n° 15 avec la modalité suivante :

*À la demande des États membres, la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement organiserait des séances d’information et des exposés qui contribuent à une meilleure compréhension du Plan d’action pour le développement.*

1. A décidé de poursuivre les discussions sur la stratégie de mise en œuvre n° 1 proposée par le Secrétariat, et sur la stratégie n° 16 proposée par la délégation de l’Afrique du Sud, lors de sa prochaine session.

Le comité a approuvé l’option I concernant l’établissement de rapports et l’option II concernant l’examen. Il a été demandé au Secrétariat de commencer la mise en œuvre des stratégies adoptées et de mettre à disposition les ressources nécessaires à cette fin.

6.3 Compilation d’études de cas de l’OMPI sur la gestion de la propriété intellectuelle par les petites et moyennes entreprises, qui fait l’objet du document CDIP/29/7. Le comité s’est félicité du contenu du document et a encouragé le Secrétariat à maintenir son appui à l’égard des petites et moyennes entreprises.

6.4. Renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels – Proposition relative à la phase II, faisant l’objet du document CDIP/29/8. Le comité a approuvé la phase II du projet, avec quelques modifications proposées par les États membres, telles que reflétées dans le document CDIP/29/8 REV.

6.5. Proposition du groupe des pays africains relative à la réalisation d’un examen extérieur indépendant sur l’assistance technique fournie par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, qui fait l’objet du document CDIP/29/9. Le comité a accueilli favorablement la proposition du groupe des pays africains et a demandé au Secrétariat d’élaborer un projet de mandat fondé sur l’introduction et l’objectif de la proposition susmentionnée, les normes et règles du GNUE, la politique d’évaluation de l’OMPI, les éléments pertinents du cahier des charges de l’étude indépendante sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement figurant à l’annexe du document CDIP/14/SUMMARY, et d’autres documents pertinents, en concertation avec les États membres intéressés et la Division de la supervision interne de l’OMPI, pour examen par le comité à sa trentième session. L’examen portera sur les activités d’assistance technique de l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement mises en œuvre de 2017 à 2022. Le comité a invité le Secrétariat à mettre à disposition le projet de mandat au moins deux mois avant la trentième session du CDIP.

6.6. Proposition de projet révisée de la Tunisie sur la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l’innovation et de la propriété intellectuelle, qui fait l’objet du document CDIP/29/11. Compte tenu du large soutien exprimé par les délégations, le comité a approuvé la proposition de projet contenue dans ce document et a demandé au Secrétariat de lancer sa mise en œuvre.

1. Au titre du point 6 de l’ordre du jour consacré à la propriété intellectuelle et au développement, le comité a examiné le thème “Commercialisation de la propriété intellectuelle et transfert de technologie”. Le comité a suivi deux exposés présentés par le Secrétariat sur ce sujet, suivis des contributions de plusieurs délégations sur leurs expériences nationales. Les riches échanges sur ce sujet ont porté notamment sur le partage des politiques, pratiques et outils existant au niveau national pour favoriser et promouvoir la commercialisation de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie dans les différents pays.
2. Au titre du point 7 de l’ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d’une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture.
3. Le comité a fait observer que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI ([A/62/12](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/index.html)), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, synchronisées avec l’enregistrement vidéo. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d’améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.
4. Le présent résumé constituera le rapport du comité à l’Assemblée générale.

[Fin du document]



ORIGINAL : anglais

DATE : 28 avril 2023

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Trentième session  
Genève, 24 – 28 avril 2023**

Résumé présenté par le président

1. La trentième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s’est tenue du 24 au 28 avril 2023 sous une forme hybride. Ont pris part à cette session 84 États membres et 26 observateurs. La session a été ouverte par M. Hasan Kleib, vice‑directeur général, Secteur du développement régional et national de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
2. Au titre du point 2 de l’ordre du jour, le comité a élu S. E. M. Khalil‑ur‑Rahman Hashmi, ambassadeur et représentant permanent de la République islamique du Pakistan auprès de l’Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, en qualité de président; Mme Diana Passinke, conseillère principale en matière de politiques à l’Office de la propriété intellectuelle du Royaume‑Uni, et M. Gilbert Agaba, directeur chargé de la propriété intellectuelle au Bureau des services d’enregistrement de l’Ouganda, en qualité de vice‑présidents, pour une période d’un an.
3. Au titre du point 3 de l’ordre du jour, le comité a adopté le projet d’ordre du jour figurant dans le document CDIP/30/1 Prov.2.
4. Au titre du point 4 de l’ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales. Les délégations ont salué une nouvelle fois les efforts déployés par l’OMPI aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement. Les États membres se sont félicités de la convocation de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, placée sous le thème “Propriété intellectuelle et innovation pour une agriculture durable”, tenue le 24 avril 2023, et ont salué son succès du point de vue de la qualité des exposés, de l’organisation et des dispositions logistiques. Les délégations ont également fait part de leur volonté de mener des discussions constructives et d’apporter leur contribution à la session.
5. Au titre du point 5 de l’ordre du jour, le comité a examiné les questions ci‑après :

5.1. Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, qui fait l’objet du document CDIP/30/2. Les délégations se sont félicitées du rapport en tant qu’outil permettant d’examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la prise en considération du Plan d’action de l’OMPI pour le développement dans l’ensemble de l’Organisation. Le comité a pris note des informations figurant dans ce document et dans ses annexes.

5.2. Rapport d’achèvement du projet relatif à la propriété intellectuelle et au tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au moyen de la propriété intellectuelle, qui fait l’objet du document CDIP/30/5. Les délégations ont salué la réussite de la mise en œuvre du projet dans les quatre pays bénéficiaires, malgré les défis posés par la pandémie de COVID‑19. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document.

* 1. Rapport d’achèvement du projet “Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle”, qui fait l’objet du document CDIP/30/6. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document, tout en se félicitant des résultats du projet et de son excellente mise en œuvre.
  2. Rapport d’évaluation du projet sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au moyen de la propriété intellectuelle, qui fait l’objet du document CDIP/30/10. Le comité a pris note des recommandations figurant dans ce document.
  3. Rapport d’évaluation du projet relatif au renforcement du rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle, qui fait l’objet du document CDIP/30/11. Le comité a pris note des informations figurant dans le document et a prié le Secrétariat d’intégrer dans ses activités régulières les résultats des travaux réalisés dans le cadre dudit projet, en particulier le programme de mentorat. Le comité a également prié le Secrétariat d’évaluer les autres activités à mettre en œuvre dans ce domaine et de lui présenter un rapport en temps utile.
  4. Rapport sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées, figurant dans le document CDIP/30/14. Les délégations ont salué les efforts déployés par l’OMPI pour jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document

1. Au titre du point 5.i) de l’ordre du jour, le comité a examiné les questions ci‑après :

6.1. Assistance technique fournie par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, sur la base du Rapport sur la mise en œuvre de la décision des États membres concernant l’assistance technique fournie par l’OMPI, qui fait l’objet du document CDIP/24/8. Le comité a décidé de clore l’examen du document CDIP/24/8, en vue de l’adoption du mandat relatif à la réalisation d’un examen extérieur indépendant sur l’assistance technique fournie par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement dans le document CDIP/30/3.

6.2. Document révisé sur la poursuite des webinaires, qui fait l’objet du document CDIP/30/8. Le comité a approuvé une version révisée du document, telle qu’elle figure dans le document CDIP/30/8 Rev., et a demandé au Secrétariat de commencer la mise en œuvre de cette décision.

1. Au titre du point 6 de l’ordre du jour, le comité a examiné les questions ci‑après :
   1. Mise en œuvre des recommandations de l’étude indépendante qui ont été adoptées – proposition de mise à jour du Secrétariat et contributions des États membres, qui fait l’objet du document CDIP/29/6. Le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur la stratégie de mise en œuvre n° 1 proposée par le Secrétariat, et sur la stratégie de mise en œuvre n° 16 proposée par la délégation de l’Afrique du Sud, à sa prochaine session.

7.2. Mandat relatif à la réalisation d’un examen extérieur indépendant sur l’assistance technique fournie par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, qui fait l’objet du document CDIP/30/3. Le comité a adopté le mandat contenu dans le document CDIP/30/3. Le Secrétariat a été prié de commencer la mise en œuvre dudit examen à compter du quatrième trimestre de 2023.

7.3. Proposition de projet présentée par le Kenya sur l’élaboration de stratégies et d’outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d’auteur sur le marché numérique africain, qui fait l’objet du document CDIP/30/4. Le comité a approuvé le projet avec les modifications proposées par les États membres, tel qu’il figure dans le document CDIP/30/4 Rev., et a prié le Secrétariat de commencer sa mise en œuvre.

7.4. Proposition relative à une phase II du projet intitulé “Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle”, présentée par les délégations du Pérou, du Cameroun, de la Malaisie et du Maroc, qui fait l’objet du document CDIP/30/7. Le comité a approuvé la proposition relative à la phase II, compte tenu d’un certain nombre de modifications proposées par les États membres, comme il ressort du document CDIP/30/7 Rev.

7.5. Projet pilote sur l’exploration de textes et de données à l’appui de la recherche et de l’innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique, présenté par le groupe des pays africains, qui fait l’objet du document CDIP/30/9. Le comité a approuvé le projet avec les modifications proposées par les États membres, tel qu’il figure dans le document CDIP/30/9 Rev., et a prié le Secrétariat de commencer sa mise en œuvre.

7.6. Proposition de projet intitulée “Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d’innover pour un avenir meilleur”, présentée par les États‑Unis d’Amérique et la République de Corée et, comme indiqué par la délégation des États‑Unis d’Amérique, coparrainée par le Canada, qui fait l’objet du document CDIP/30/15. Le comité a approuvé le projet avec les modifications proposées par les États membres, tel qu’il figure dans le document CDIP/30/15 Rev., et a prié le Secrétariat de commencer sa mise en œuvre.

7.7. Résumé de l’étude exploratoire sur la promotion de l’utilisation de la propriété intellectuelle en faveur des industries de la création à l’ère du numérique au Chili, aux Émirats arabes unis, en Indonésie et en Uruguay, qui fait l’objet du document CDIP/30/INF/2. Compte tenu de la gratitude exprimée par plusieurs délégations, le comité a pris note des informations contenues dans ce document.

7.8. Exposé du Secrétariat sur les réalisations du projet du Plan d’action pour le développement intitulé “Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu’axe transversal du développement économique”. Le comité s’est félicité de la mise en œuvre et de l’exécution du projet, et a pris note des informations contenues dans l’exposé.

1. Au titre du point 7 de l’ordre du jour intitulé “Propriété intellectuelle et développement” :

8.1. Le comité a examiné le thème “La propriété intellectuelle et les jeunes : investir dans l’avenir”. Un exposé présenté par le Secrétariat a été vivement salué par les États membres, qui ont demandé qu’il soit mis à la disposition de l’OMPI. À la suite de cet exposé, les délégations ont présenté leurs programmes éducatifs nationaux, ainsi que leurs projets et autres initiatives dans ce domaine, visant à donner aux jeunes les moyens d’utiliser la propriété intellectuelle pour innover et créer. Les États membres ont souligné l’importance d’une meilleure connaissance des droits de propriété intellectuelle chez les jeunes et ont salué le travail effectué par l’OMPI dans ce domaine.

8.2. Le comité a réexaminé le thème “Femmes et propriété intellectuelle” comme décidé par le comité à sa vingt‑sixième session. Il a passé en revue les rapports ci‑après concernant les femmes et la propriété intellectuelle :

i) Activités internes et externes, orientation stratégique, qui fait l’objet du document CDIP/30/12. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document. Les délégations ont salué l’engagement continu de l’OMPI en faveur de l’intégration d’une perspective de genre dans l’ensemble de l’Organisation et se sont félicitées du nouveau plan d’action de l’Organisation pour la propriété intellectuelle et l’égalité des sexes, qui souligne l’importance du renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle des entrepreneuses, des innovatrices et des créatrices dans tous les secteurs d’activité et toutes les régions. Les délégations ont encouragé le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre d’activités dans ce domaine.

ii) Compilation et partage de données, qui fait l’objet du document CDIP/30/13. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document. Les délégations ont souligné l’importance de disposer de données précises et ventilées par sexe dans le domaine de la propriété intellectuelle et ont fait part de leur expérience nationale en la matière. Le comité a encouragé le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre d’activités dans ce domaine.

1. Au titre du point 8 de l’ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d’une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture. En particulier, le comité est convenu des points suivants :

• Les propositions de sous thème pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement devant se tenir en 2025 devraient être communiquées au Secrétariat d’ici au 27 août 2023.

• Les propositions de thèmes à examiner au titre du point de l’ordre du jour intitulé “Propriété intellectuelle et développement” au‑delà de la trente et unième session du comité doivent être envoyées au Secrétariat d’ici au 27 août 2023.

• Le Secrétariat a informé que le prochain thème à examiner sous le point de l’ordre du jour intitulé “Propriété intellectuelle et développement” est “Lutter contre le changement climatique : la propriété intellectuelle contribue à plafonner les émissions de carbone et à atteindre la neutralité carbone”. À cet égard, les États membres sont convenus de ce qui suit :

“Le Secrétariat invitera, à titre exceptionnel, des agences de développement des Nations Unies menant des activités en rapport avec ce thème et sans préjudice des discussions en cours sur les stratégies de mise en œuvre. Une liste des agences de développement des Nations Unies sera établie en consultation avec les États membres”

1. Le comité a fait observer que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI ([A/62/12](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2021/a_62/index.html)), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, synchronisées avec l’enregistrement vidéo. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d’améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.
2. Le présent résumé, ainsi que le résumé présenté par le président de la vingt‑neuvième session du comité et le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, qui figure dans le document CDIP/30/2, constitueront le rapport du comité à l’Assemblée générale.

[Fin du document]



CDIP/30/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 février 2023

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Trentième session**

**Genève, 24 – 28 avril 2023**

Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document contient le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement pour 2022. Ce treizième rapport donne une vue d’ensemble des activités menées par l’OMPI aux fins de la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement et de son intégration dans les programmes correspondants de l’Organisation.
2. Suivant la nouvelle structure introduite lors de la vingt‑huitième session du CDIP, le rapport décrit la mise en œuvre et l’intégration du Plan d’action pour le développement, regroupée sous les principaux domaines de travail de chaque secteur de l’OMPI : Développement régional et national; Brevets et technologie; Marques et dessins et modèles; Droit d’auteur et industries créatives; Infrastructures et plateformes; Défis mondiaux et partenariats; Écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation; et Administration, finances et gestion. Chaque partie du rapport donne un aperçu général des travaux du secteur liés à la propriété intellectuelle et au développement, fait le point sur les travaux des organes compétents de l’OMPI et donne un aperçu des projets du Plan d’action pour le développement en cours et intégrés dans ces domaines de travail.
3. Le rapport fait également suite à la décision du comité de relier les recommandations du Plan d’action pour le développement aux résultats escomptés dans l’annexe I du Rapport annuel du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, comme indiqué au paragraphe 8.3 du résumé présenté par le président de la vingt‑deuxième session. L’annexe II présente une liste des projets du Plan d’action pour le développement à partir de 2022.

# Introduction

1. Depuis son adoption, le Plan d’action pour le développement a servi de guide à l’Organisation pour faire en sorte que les considérations de développement fassent partie intégrante de ses travaux, déclenchant un processus continu d’intégration de la dimension du développement dans les programmes et activités de l’Organisation. En conséquence, le développement est devenu une pierre angulaire de l’OMPI. La notion sous‑jacente du Plan d’action pour le développement est que les mots et les intentions doivent être traduits en actions sur le terrain, guidées par les États membres. L’actuel plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022‑2026 de l’OMPI[[1]](#footnote-2) a encore renforcé le Plan d’action pour le développement en mettant encore davantage l’accent sur le développement et la création d’un impact réel grâce à une collaboration étroite avec les États membres.
2. Au cours de la période de référence, l’Organisation a réussi à renforcer sa coordination interne et a continué à tirer parti des synergies entre les secteurs de l’OMPI. Cette approche a permis de s’appuyer sur les points forts traditionnels de l’Organisation et de s’engager plus largement, en mettant l’accent sur les petites et moyennes entreprises (PME), les femmes et les jeunes. L’Organisation a poursuivi son travail avec les principaux partenaires et parties prenantes pour relever les défis actuels, notamment en s’engageant étroitement auprès des États membres pour leur fournir un soutien ciblé et personnalisé dans le cadre de leurs efforts de redressement économique post‑COVID.

# Secteur du développement régional et national

1. Le Secteur du développement régional et national (RNDS) a continué à servir de passerelle à l’Organisation pour les États membres qui s’efforcent d’utiliser la propriété intellectuelle au service du développement. Le Secteur a maintenu sa portée mondiale et son engagement actif auprès des États membres par l’intermédiaire des divisions régionales[[2]](#footnote-3), des bureaux extérieurs[[3]](#footnote-4) et de l’Académie de l’OMPI. En outre, pendant la période de référence, des mesures ont été prises pour élargir l’éventail des parties prenantes avec lesquelles le Secteur s’engage, ainsi que pour faire en sorte que la coopération au développement de l’Organisation réponde aux besoins spécifiques des États membres. La restructuration du Secteur, qui a entraîné la création de l’équipe des projets RNDS, a été réalisée en vue de mettre en œuvre des initiatives de coopération stratégique urgentes en matière de propriétéintellectuelle chez les États membres de l’OMPI. Cela a permis une plus grande collaboration interne et, par conséquent, le Secteur est en mesure d’obtenir des résultats concrets et de maximiser l’impact sur le développement de ses initiatives sur le terrain en temps opportun.

## Assistance technique et renforcement des capacités

1. L’assistance technique et le renforcement des capacités du Secteur ont continué à répondre aux recommandations du Plan d’action pour le développement. Ces initiatives, axées sur la demande et le développement, comprennent la formation et le renforcement des compétences en matière de propriété intellectuelle, la sensibilisation, la facilitation des dialogues politiques, l’élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et l’assistance législative, couvrant un large éventail de domaines de la propriété intellectuelle. Avec l’assouplissement progressif des restrictions contre la COVID‑19, la mise en œuvre des activités et des projets a commencé à retrouver son rythme d’engagement normal. En outre, les défis, les opportunités et les enseignements tirés de la fourniture d’une assistance technique en temps de COVID ont permis à l’Organisation d’améliorer ses solutions numériques et d’accroître la portée de ses activités. Voici quelques exemples de ces activités : i)*Réunion régionale de la Communauté d’Afrique de l’Est sur l’entrepreneuriat des jeunes et les jeunes entreprises innovantes*[[4]](#footnote-5); ii)*Réunion régionale de l’OMPI et de la Ligue des États arabes sur la propriété intellectuelle, les pépinières d’innovation et les parcs technologiques*[[5]](#footnote-6); iii)*Programme de télémentorat pour les bureaux de transfert de technologie et les instituts de recherche en Asie et dans le Pacifique*[[6]](#footnote-7); iv) *Quatrième réunion régionale et forum sur la propriété intellectuelle, l’innovation et l’égalité des sexes pour les pays d’Amérique latine au Chili*[[7]](#footnote-8); ainsi que v) *Atelier régional hybride sur la mise à niveau de votre propriété intellectuelle :* s*tratégies pour les développeurs de jeux vidéo pour les pays d’Europe centrale et baltique et les pays méditerranéens*[[8]](#footnote-9).
2. L’Organisation a continué à fournir des mesures de soutien adaptées pour aider les États membres à relever les défis posés par la pandémie et à soutenir leurs efforts de redressement. Un montant de 3 millions de francs suisses a été alloué à la période biennale 2022‑2023 à cet effet. Des séances d’information ont été organisées à l’intention des États membres pour leur fournir des informations sur les activités prévues et en cours de l’OMPI dans le cadre du programme d’action et sur la manière d’accéder à ce soutien[[9]](#footnote-10). En outre, l’Académie de l’OMPI a organisé des modules de formation des formateurs sur la propriété intellectuelle et la santé publique *par* l’intermédiaire du réseau des institutions de formation en propriété intellectuelle. Un accent particulier a été mis sur le soutien au secteur privé dans sa relance économique. Une aide a été apportée aux offices de propriété intellectuelle afin de leur permettre de proposer des formations sur la relance économique post‑COVID aux PME et aux entrepreneurs, en élaborant des programmes de formation sur mesure et des ressources connexes. Des programmes exécutifs ont également été proposés en partenariat avec certaines universités, l’accent étant mis sur les compétences en matière de transfert de technologie pour le secteur privé.
3. Afin de contribuer aux objectifs pertinents fixés dans le Programme d’action de Doha en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2022‑2031[[10]](#footnote-11), l’Organisation s’est lancée dans la mise en œuvre de l’initiative *“Domaines d’action de l’OMPI en faveur des pays les moins avancés pour 2022‑2031”*[[11]](#footnote-12). L’objectif général de l’initiative est de fournir une assistance et un soutien ciblés, fondés sur les besoins et axés sur l’impact, aux PMA pour qu’ils utilisent la propriété intellectuelle comme outil de croissance et de développement. L’année 2022 a également été marquée par le lancement de l’*Éventail de mesures d’appui à la transition de l’OMPI* pour les PMA[[12]](#footnote-13), en réponse aux demandes des PMA membres et à l’appel lancé dans le Programme d’action de Doha en faveur de mesures de soutien international renforcées pour les PMA ayant fait leur transition et sur la voie de la transition. L’objectif de cette initiative est de fournir une assistance technique ciblée en matière de propriété intellectuelle aux PMA afin de les aider à se préparer à la transition. Plus précisément, elle vise à aider les pays à développer et à mettre à niveau leurs systèmes nationaux de propriété intellectuelle afin qu’ils puissent s’acquitter de leurs obligations en matière de propriété intellectuelle après leur transition, ainsi qu’à exploiter la propriété intellectuelle et l’innovation pour atteindre les objectifs de la transition en matière de transformation structurelle, de renforcement de la capacité de production, de compétitivité économique et de diversification. À la fin de 2022, l’OMPI a reçu des demandes d’assistance technique en matière de propriété intellectuelle de la part de l’Angola, de la République démocratique populaire lao et de São Tomé‑et‑Príncipe.

## Renforcement des compétences et des connaissances

1. L’Académie de l’OMPI a continué à accroître la gamme, la portée et l’accessibilité des cours qu’elle propose et soutient, en gardant à l’esprit un juste équilibre géographique dans le déploiement de ses ressources. Plus précisément, un total de 383 cours dans un maximum de 16 langues[[13]](#footnote-14) ont été proposés, et dispensés par 368 tuteurs. Ce faisant, le nombre de personnes bénéficiant du programme de formation à distance de l’Académie a atteint 101 457 en 2022, ce qui représente la troisième année consécutive de plus de 100 000 inscriptions. Le catalogue des cours de formation à distance a été élargi afin d’introduire des cours de certification et des cours exécutifs plus spécialisés axés sur le développement des compétences en matière de propriété intellectuelle pour les États membres, le secteur privé et les PME, ainsi que sur les besoins de formation des Secteurs de l’OMPI. Voici quelques exemples de ces cours : i) *Programme international de formation à la rédaction de brevets* (IPDTP)[[14]](#footnote-15); ii) *Cours spécialisé sur l’élaboration de projets fructueux dans le cadre du Plan d’action pour le développement* (DL‑620)[[15]](#footnote-16); iii) *Formation OMPI Connect* (DL‑550) pour les organisations de gestion collective[[16]](#footnote-17); et iv) *Panorama de la propriété intellectuelle 2.0* remanié, qui met l’accent sur les thèmes de la commercialisation de la propriété intellectuelle et de la propriété intellectuelle en tant que garantie, en fournissant des conseils pratiques aux PME sur la manière de commercialiser les innovations et les inventions[[17]](#footnote-18). L’Académie a répondu à la demande continue d’adaptation, à l’intention de publics cibles nationaux, de ses outils d’apprentissage de niveau débutant et destinés aux jeunes, en s’appuyant sur des accords d’adaptation existants ou nouveaux avec 14 offices de propriété intellectuelle[[18]](#footnote-19). Dans le cadre du Programme de perfectionnement professionnel (PPP) de l’Académie de l’OMPI, 242 fonctionnaires de pays en développement, de pays en transition et de PMA ont bénéficié de cours avancés, proposés en ligne ou dans un format hybride[[19]](#footnote-20) par l’Académie conjointement avec ses institutions partenaires. Avec le nouveau format du programme PPP basé sur le développement des compétences[[20]](#footnote-21), fonctionnaires nationaux ont entrepris des recherches pendant 16 semaines sur des sujets spécifiques d’intérêt pour leurs bureaux nationaux respectifs afin de produire un total de 206 projets, qui ont été mis en œuvre.
2. Les programmes conjoints de master ont représenté un autre volet essentiel des activités de l’Académie qui s’adresse en particulier aux participants des pays en développement, des PMA et des pays en transition. En 2022, l’Académie a dispensé huit programmes de master conjoints à plus de 251 participants et fourni un appui aux universités en mettant au point des programmes d’enseignement, en fournissant des documents de référence sur la propriété intellectuelle et en finançant la participation de conférenciers internationaux. Le colloque OMPI‑OMC, organisé à Genève, a en outre permis de fournir un appui aux enseignants et aux chercheurs en propriété intellectuelle.

## Propriété intellectuelle et développement

1. Le CDIP, sous le point de l’ordre du jour “*Propriété intellectuelle et développement*”, a continué à examiner un sujet par session, sur la base des sujets proposés et approuvés par les États membres[[21]](#footnote-22). Ce point de l’ordre du jour sert de plateforme pour un débat approfondi sur le thème choisi, ainsi que sur les travaux existants et les orientations futures de l’OMPI dans ce domaine. C’est aussi l’occasion pour les États membres de partager leurs expériences et leurs attentes concernant le travail et l’assistance technique de l’Organisation dans divers domaines de la propriété intellectuelle. Au cours de sa vingt‑huitième session, qui s’est tenue du 16 au 20 mai 2022, le comité a discuté du thème “*Propriété intellectuelle et innovation : stratégies en matière de marques et de dessins et modèles pour les entrepreneurs*”. Après une présentation détaillée par le Secrétariat[[22]](#footnote-23), les États membres ont partagé leurs points de vue, expériences et pratiques concernant les marques et les stratégies de conception pour les entrepreneurs dans leurs pays respectifs. Lors de sa vingt‑neuvième session, qui s’est tenue du 17 au 21 octobre 2022, le comité a examiné le thème *“Commercialisation de la propriété intellectuelle et transfert de technologie*”. Le comité a écouté deux présentations du Secrétariat[[23]](#footnote-24) sur ce sujet, qui ont été suivies par des contributions de plusieurs délégations sur leurs expériences nationales. La riche discussion sur ce sujet a inclus le partage des politiques nationales, des pratiques et des outils disponibles pour soutenir et promouvoir la commercialisation de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie dans leurs pays respectifs. En outre, le comité a convenu des sujets à traiter au titre de ce point de l’ordre du jour au‑delà de la vingt‑neuvième session du CDIP, à savoir l’examen du thème “La propriété intellectuelle et les jeunes : investir dans l’avenir” à la trentième session, et du thème “Lutter contre le changement climatique :la propriété intellectuelle contribue à plafonner les émissions de carbone et à atteindre la neutralité carbone”, qui serait examiné à la trente et unième session du comité.
2. En examinant le rapport sur la deuxième Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, dont le thème était “*L’innovation dans les technologies vertes au service du développement durable*”[[24]](#footnote-25), le comité a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour organiser la Conférence et a apprécié les présentations faites par les intervenants. Le comité a décidé que le sous‑thème de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement biennale, qui sera organisée en 2023, serait “*Propriété intellectuelle et innovation pour une agriculture durable*”. En outre, le comité a accepté la *Proposition du groupe des pays africains*[[25]](#footnote-26)de tenir trois conférences internationales biennales supplémentaires sur la propriété intellectuelle et le développement le premier jour de la semaine du CDIP, à partir de la trente‑quatrième session du CDIP. Les sous‑thèmes des conférences sont soumis à l’accord des États membres.

## Éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle

1. La diffusion des informations contenues dans la base de données consacrée aux éléments de flexibilité[[26]](#footnote-27) s’est poursuivie, comme présenté dans le document CDIP/20/5[[27]](#footnote-28), qui décrit, entre autres, les mesures de diffusion des informations contenues dans cette base de données. Cette base de données permet d’effectuer des recherches sur la transposition des éléments de flexibilité dans les lois nationales relatives à la propriété intellectuelle dans certains ressorts juridiques. Comme convenu par le comité à sa dix‑huitième session en 2016, la page d’accueil de la base de données comporte des informations sur son mécanisme d’actualisation. Selon ce mécanisme, les États membres doivent faire part au Secrétariat, au moyen d’une communication officielle, des mises à jour intervenues dans leurs dispositions nationales en rapport avec les éléments de flexibilité inclus dans la base de données[[28]](#footnote-29). Les mises à jour notifiées sont immédiatement intégrées à la base de données, dans un nouveau champ intitulé “Mises à jour effectuées par les États membres”. En 2022, aucune mise à jour n’a été notifiée par les États membres.

## Les femmes et la propriété intellectuelle

1. L’OMPI a continué à promouvoir l’équilibre entre les sexes et à renforcer la participation des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Suite à une décision du CDIP, une instance visant à sensibiliser à l’importance de l’autonomisation et de l’augmentation de la participation des femmes dans l’écosystème de la propriété intellectuelle a été mis en place par le biais d’une série de séances d’échange d’informations sur le thème “*Réduire les disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle*”. À sa vingt‑huitième session, en mai 2022, lors de l’examen du rapport sur les sessions de partage sur les femmes et la propriété intellectuelle[[29]](#footnote-30), le comité s’est félicité du succès de l’organisation des trois séances, qui ont examiné les obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans l’accès au système de propriété intellectuelle, ainsi que les bonnes pratiques et les initiatives multipartites existantes dans ce domaine. En 2022, une telle session sur “*Les femmes, la propriété intellectuelle et le tourisme*” a eu lieu le 15 novembre 2022[[30]](#footnote-31). Au travers d’exemples pratiques allant de la production artisanale locale à l’œnotourisme en passant par l’astrotourisme et l’agritourisme, les femmes expertes et chefs d’entreprise de différentes régions ont montré comment les droits de propriété intellectuelle peuvent être utilisés pour soutenir la croissance des entreprises liées au tourisme et encourager la participation et la contribution des femmes à ce secteur. Plus de 300 participants de plus de 110 pays ont assisté à la session de partage. Cette série de séances d’échange d’informations se poursuivra avec d’autres questions qui pourraient aider à réduire les disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle.
2. Le secteur a poursuivi la mise en œuvre du *projet relatif à la propriété intellectuelle à l’intention des cheffes d’entreprise* en Ouganda[[31]](#footnote-32), qui vise à aider les cheffes d’entreprise à utiliser le système de propriété intellectuelle pour la création de marques, le développement de produits et la commercialisation. Le mentorat de 70 cheffes d’entreprise a permis l’enregistrement de 70 certificats de marque au Bureau des services d’enregistrement de l’Ouganda pour des produits allant des articles de mode aux produits cosmétiques, en passant par les produits alimentaires emballés, les détergents liquides, les savons solides et les vins. La mise en œuvre réussie du projet a permis à l’OMPI d’élaborer un modèle de projet durable, qui a été reproduit dans d’autres PMA, tels que le Soudan et le Cambodge. La phase de mentorat pratique du projet sur la commercialisation et l’entrepreneuriat s’est concentrée sur les impacts sur le terrain, à savoir : i) a permis d’amplifier les opportunités commerciales pour les cheffes d’entreprise, en promouvant leurs marques et en les mettant en relation avec davantage de fabricants et de clients; ii) a augmenté la vente des produits; iii) a contribué à réduire la pauvreté en créant des emplois locaux; et iv) a renforcé le réseau commercial des 70 cheffes d’entreprise. Le projet pilote a également permis aux cheffes d’entreprise bénéficiaires de partager leurs expériences et d’inspirer d’autres cheffes d’entreprise à exploiter le potentiel de la propriété intellectuelle pour la croissance de leur entreprise. Le Bhoutan et la République‑Unie de Tanzanie ont également exprimé leur intérêt à collaborer à des activités similaires. Le *Programme des innovatrices et cheffes d’entreprise de la région Asie‑Pacifique[[32]](#footnote-33)* a également été lancé en 2022, avec 12 épisodes de webinaires hebdomadaires, suivis par 50 participantes chaque semaine à Sri Lanka, au Népal, au Viet Nam, en Inde et en Chine. Le programme a ensuite été étendu à l’Indonésie avec une session de lancement intitulée “*Conversations sur la propriété intellectuelle avec des innovatrices et cheffes d’entreprise en Indonésie*”, à laquelle ont participé 80 femmes. Le *Réseau latino‑américain sur la propriété intellectuelle et le genre*[[33]](#footnote-34) est une autre initiative qui mérite d’être mentionnée. En 2022, six offices de propriété intellectuelle supplémentaires ont rejoint le Réseau[[34]](#footnote-35), portant le nombre total de ses membres à 10 offices de propriété intellectuelle. L’OMPI a proposé l’approche conceptuelle du Réseau, y compris sa structure et ses fonctions. L’OMPI a également facilité et participé aux réunions de l’assemblée générale du Réseau, et soutenu le développement d’actions dans le cadre de ses comités techniques, notamment l’organisation d’un concours pour les innovatrices. En outre, un soutien a été apporté au développement de la page Web du Réseau, ainsi qu’à l’inclusion des langues portugaise et anglaise.
3. Il convient aussi de mentionner que l’Académie de l’OMPI a poursuivi sa collaboration avec le programme L’Oréal UNESCO pour les femmes et la science visant à offrir aux femmes scientifiques des possibilités de formation mixte en ligne et hors ligne en matière de propriété intellectuelle. Il a été convenu d’utiliser le fonds fiduciaire coréen pour étendre le programme, afin d’y inclure une formation de cinq jours sur la propriété intellectuelle, les sciences et l’innovation. Une brochure intitulée “IP and Innovation in Sciences” a été élaborée, destinée à servir de guide pratique à emporter chez soi pour les femmes scientifiques participant à la formation.

## Organes de l’OMPI

1. Le secteur est le garant du Plan d’action pour le développement. La coordination interorganisations du Plan d’action pour le développement permet la mise en œuvre et l’intégration des recommandations du Plan d’action par l’OMPI, sur la base des orientations du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).
2. Au cours de la période de référence, le CDIP s’est réuni deux fois, en format hybride, lors de sa vingt‑huitième session, tenue du 16 au 20 mai 2022, et lors de sa vingt‑neuvième session tenue du 17 au 21 octobre 2022. Les États membres ont continué à manifester leur engagement envers les travaux du CDIP et ont exprimé leur soutien aux progrès réalisés par l’OMPI dans la mise en œuvre et l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. Deux nouvelles propositions de projets ont été approuvées par le CDIP, ce qui porte à 48 le nombre total de projets du Plan d’action pour le développement approuvés à la fin de l’année 2022. Les deux projets suivants ont été approuvés lors de la vingt‑neuvième session du CDIP :
3. *Proposition de projet révisée de la Tunisie sur la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l’innovation et de la propriété intellectuelle.* La mise en œuvre du projet a commencé en janvier 2023. Il vise la mise en œuvre des recommandations nos 1, 10, 19, 30, 31 et 45 du Plan d’action pour le développement.
4. La proposition d’une phase II pour le projet relatif au *renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels.* La mise en œuvre du projet a commencé en janvier 2023. Il vise la mise en œuvre des recommandations nos 4, 11, 23, 24 et 27 du Plan d’action pour le développement.
5. Le processus d’évaluation indépendant des projets achevés du Plan d’action pour le développement demeure un outil essentiel pour permettre aux États membres d’évaluer l’efficacité et la rationalité de la mise en œuvre de ces projets et d’orienter les activités futures relatives au Plan d’action pour le développement. Le Secrétariat de l’OMPI a continué de tenir compte des recommandations découlant des évaluations, assurant ainsi que les recommandations convenues formulées par les évaluateurs soient dûment mises en œuvre. Le comité a discuté et examiné les rapports d’achèvement et d’évaluation finale indépendante de deux projets du Plan d’action pour le développement, à savoir le projet relatif au *renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels* et le projet relatif aux *outils de mise en œuvre des propositions de projet du Plan d’action pour le développement.* Neuf projets du Plan d’action pour le développement étaient en cours en 2022, dont la mise en œuvre a été présentée au comité par le biais d’un *rapport sur l’état d’avancement*[[35]](#footnote-36). Le comité s’est félicité des formulaires d’établissement de rapports révisés du document qui offrent une vue plus conviviale de la mise en œuvre des projets[[36]](#footnote-37). En outre, le CDIP a pris note du sixième *Rapport sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées*, ainsi que de certains des résultats (études et guides) élaborés dans le cadre des projets du Plan d’action pour le développement.
6. Le comité a également avancé sur certaines questions de longue date. Plus précisément, la plupart des stratégies de mise en œuvre des recommandations adoptées de l’examen indépendant[[37]](#footnote-38), ainsi que les mécanismes d’examen et de rapport ont été adoptés et il a été demandé au Secrétariat de commencer leur mise en œuvre. Le comité a également approuvé la *Proposition du groupe des pays africains relative à la réalisation d’un examen extérieur indépendant sur l’assistance technique fourni par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement[[38]](#footnote-39)*, et a demandé au Secrétariat de préparer le projet de mandat de cette évaluation pour examen à sa trentième session.

## Projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement

1. Vous trouverez ci‑dessous les points forts des travaux liés aux projets du Plan d’action pour le développement intégrés en 2022 :
2. *Création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle, rebaptisé “Projet relatif aux établissements de formation à la propriété intellectuelle”* : l’Académie de l’OMPI a continué à aider les États membres à renforcer leurs propres capacités de formation en matière de propriété intellectuelle en créant des établissements de formation à la propriété intellectuelle autonomes, axés sur des objectifs et des priorités nationaux spécifiques. En 2022, les établissements de formation à la propriété intellectuelle ont signalé l’organisation de plus de 1300 activités de formation en matière de propriété intellectuelle, touchant plus de 88 800 participants. C’est une preuve de l’effet multiplicateur que ces projets peuvent avoir. À la lumière de l’élan pris par les établissements de formation à la propriété intellectuelle, le champ d’application du projet a évolué pour mieux répondre aux besoins réels des pays en termes de renforcement de leurs capacités de formation. Plus précisément, les activités suivantes, regroupées en trois piliers principaux, ont été entreprises :

Tout d’abord, le projet a appuyé la création de nouveaux établissements de formation à la propriété intellectuelle. En 2022, 14 établissements de formation à la propriété intellectuelle nationaux avaient été créés dans 12 États membres[[39]](#footnote-40). Treize autres projets sont en cours et de nombreuses autres demandes d’assistance ont été reçues. En ce qui concerne la mise en œuvre du projet, 18 modules de formation destinés aux formateurs pour plus de 418 participants de 20 pays ont été effectivement dispensés pendant la période de référence. En outre, le programme de formation pratique a été entièrement réalisé dans le nouveau format d’apprentissage mixte, en bénéficiant d’activités complémentaires asynchrones axées sur les compétences et organisées sur la plateforme du système de gestion de la formation de l’Académie de l’OMPI.

Deuxièmement, le projet a fourni une coopération ad hoc à 10 établissements de formation à la propriété intellectuelle demandeurs pour la réalisation d’un total de 24 projets/activités[[40]](#footnote-41) qui ont touché plus de 2100 participants. Il s’agissait notamment d’activités sur la propriété intellectuelle en tant qu’outil de redressement économique post‑COVID, et de formations ciblant les secteurs économiques nationaux clés et les femmes.

Troisièmement, un certain nombre de ressources collectives destinées à améliorer les opérations des établissements de formation à la propriété intellectuelle ont été lancées en anglais, en espagnol et en arabe en 2022[[41]](#footnote-42). Il convient également de mentionner que la première conférence internationale des établissements de formation à la propriété intellectuelle a été organisée les 23 et 24 mai 2022. Treize établissements de formation à la propriété intellectuelle de 11 pays ont présenté leurs stratégies et leurs histoires de réussite sur la fourniture de programmes de renforcement des compétences aux éléments clés des écosystèmes de la propriété intellectuelle et de l’innovation aux niveaux national et régional, tels que les PME, les entrepreneurs, le secteur privé au sens large, les femmes et les jeunes. La conférence a enregistré 539 participants de 120 pays, dont des administrateurs de l’éducation, des entrepreneurs, des responsables de la propriété intellectuelle et de l’innovation, et des représentants des gouvernements[[42]](#footnote-43). En outre, des fonctionnalités étendues, notamment un calendrier public pour les établissements de formation à la propriété intellectuelle de l’Académie de l’OMPI, ont permis de promouvoir les activités des établissements de formation à la propriété intellectuelle et d’en accroître la visibilité.

1. Renforcement des capacités d’utilisation de l’information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés. En facilitant l’utilisation des informations techniques et scientifiques issues des documents de brevet, le projet vise à identifier les technologies appropriées pour répondre aux besoins de développement spécifiques des PMA, et à renforcer les capacités nationales dans ce domaine. Dans ce contexte, des mesures ont été prises pour renforcer l’incidence de ces projets sur le développement des pays et des communautés bénéficiaires en explorant les partenariats avec les institutions et les parties prenantes concernées afin de faciliter le déploiement des technologies appropriées identifiées. Les projets nationaux au Mozambique, au Sénégal et en Ouganda sont entrés dans la phase importante d’achèvement des plans d’affaires pour les technologies appropriées identifiées[[43]](#footnote-44). Des travaux sont en cours pour préparer des ateliers nationaux de sensibilisation dans les trois pays respectifs[[44]](#footnote-45) afin de présenter les plans d’activités aux différentes parties prenantes et de générer des financements, un soutien et des partenariats pour leur mise en œuvre.
2. *La base de données d’assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP‑TAD)* [[45]](#footnote-46) a continué à accueillir les activités d’assistance technique qui ont été menées virtuellement et dans un format hybride. La base de donnéesa présenté des informations relatives aux activités d’assistance technique de l’Organisation, en saisissant les données de différents programmes et secteurs de l’OMPI, qui réalisent des activités de coopération orientées vers le développement. La base de données a enregistré 831 activités d’assistance technique entreprises par l’OMPI en 2022, avec des participants de pays en développement, de PMA et de pays en transition.
3. La base de données relative à la liste de consultants dans le domaine de la propriété intellectuelle (IP‑ROC) contient des informations sur les consultants engagés par l’OMPI pour mener des activités d’assistance technique spécifiques dans le domaine de la propriété intellectuelle[[46]](#footnote-47). Un consultant peut être un expert dans plusieurs domaines de la propriété intellectuelle et dans plusieurs langues. La fonction de recherche de la base de données permet de sélectionner des consultants par domaine de spécialisation et missions accomplies. La recherche d’un consultant peut notamment être effectuée selon divers critères, tels que : sexe, nationalité, langues, nom, compétence par domaine de propriété intellectuelle, pays bénéficiaire et année de la mission. La base de données comptait 2208 experts et consultants actifs en 2022.
4. *Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle,* actuellement *WIPO Match* : lors de sa vingt‑huitième session tenue en avril 2022, à la demande des États membres, le comité a examiné un document sur la “*Stratégie d’amélioration future de WIPO Match”*[[47]](#footnote-48). Le document proposait d’améliorer, de restructurer et d’étendre la plateforme WIPO Match sur le plan technique, afin de fournir davantage d’outils, de services et de fonctionnalités permettant d’obtenir de meilleurs résultats. En outre, la stratégie propose d’utiliser la plateforme WIPO Match comme plateforme centrale pour accroître l’échange transparent d’informations entre les parties prenantes de l’écosystème de la propriété intellectuelle, encourager la coopération entre elles et faciliter les initiatives Sud‑Sud, Nord‑Sud et triangulaires. Les États membres ont accueilli favorablement la stratégie et ont demandé au Secrétariat de présenter l’évaluation de WIPO Match, publiée en 2021 par la Division de la supervision interne (DSI) de l’OMPI. Conformément à la demande du comité, la DSI de l’OMPI a présenté les résultats, les conclusions et les recommandations de l’évaluation de WIPO Match à la vingt‑neuvième session du CDIP, qui s’est tenue en octobre 2022. L’évaluation a révélé que le programme WIPO Match était conforme aux priorités stratégiques de l’OMPI et à la recommandation n° 9 du Plan d’action pour le développement. Toutefois, l’évaluation a laissé entendre que la technologie de la plateforme Web de WIPO Match était dépassée et ne répondait pas aux normes des plateformes modernes. Le document recommande de mettre à niveau la plateforme, de renforcer sa structure de gouvernance et ses mécanismes de rapport. En outre, l’évaluation a recommandé que des ressources soient mises à disposition pour soutenir la gestion efficace et efficiente et la durabilité du WIPO Match. Le comité a pris note de la présentation du rapport et a demandé au Secrétariat de continuer à fournir des mises à jour régulières. Les travaux ont ainsi été lancés en vue de la mise en œuvre des plans d’amélioration de la plateforme.
5. *Renforcement de la coopération Sud‑Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés :* les recommandations du Plan d’action pour le développement et les objectifs de développement durable mettent l’accent sur le rôle de l’OMPI dans la facilitation et le renforcement de la coopération horizontale entre ses États membres et dans l’intensification des efforts visant à améliorer la coopération Sud‑Sud et triangulaire. Après le transfert de ce sujet à la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement, l’OMPI a revitalisé ses travaux dans ce domaine en 2022. Une première table ronde d’experts sur la promotion de la coopération Sud‑Sud et de la coopération triangulaire dans le cadre du Plan d’action de l’OMPI pour le développement a eu lieu le 14 octobre 2022. L’objectif de la table ronde était de redynamiser les travaux de l’OMPI dans ce domaine et de définir certaines actions concrètes qui favoriseraient une coopération plus efficace entre les pays du Sud. Elle a réuni les bénéficiaires et les partisans des projets du Plan d’action pour le développement afin qu’ils partagent leur expérience et leur expertise, d’encourager les initiatives de coopération Sud‑Sud et triangulaire dans le domaine de la propriété intellectuelle et, parallèlement, d’accroître les résultats de ces projets. La table ronde s’est penchée sur la question de la coopération Sud‑Sud et triangulaire en matière de propriété intellectuelle en tant que mécanisme d’amélioration de l’éducation, moteur de la compétitivité pour les entreprises locales et véhicule de mise en œuvre du Plan d’action pour le développement de l’OMPI. Au cours de la table ronde, 14 experts de différents pays ont partagé leurs expériences dans la mise en œuvre de projets axés sur le développement, ont présenté les résultats fructueux de l’utilisation de la propriété intellectuelle par les pays en développement et les PMA, et ont partagé leurs points de vue sur les possibilités que les mécanismes de coopération Sud‑Sud et triangulaire peuvent offrir pour soutenir et stimuler la coopération au développement. L’événement a été suivi par plus de 60 participants qui représentaient les États membres et les organisations intergouvernementales concernées. La table ronde s’est conclue par quelques recommandations d’action concrètes qui encourageraient et faciliteraient davantage les initiatives de coopération Sud‑Sud et triangulaire. Ces actions seront mises en œuvre en 2023 et au‑delà. En outre, une nouvelle page Web consacrée aux travaux de l’OMPI sur la coopération Sud‑Sud et triangulaire est en préparation depuis novembre 2022.
6. Le *projet du Plan d’action pour le développement concernant les instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies* a été achevé en 2022. L’objectif du projet est de mettre à disposition des instruments qui faciliteraient l’élaboration et la mise en œuvre de projets relevant du Plan d’action pour le développement, et de contribuer à faire mieux comprendre le rôle des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet et son cycle de vie. Le projet a permis d’obtenir les résultats suivants : i) un Guide pour l’établissement, la mise en œuvre et l’évaluation des projets du Plan d’action pour le développement; ii) un catalogue en ligne consultable sur tous les projets et résultats du Plan d’action pour le développement; iii) un cours d’apprentissage à distance sur la gestion des projets du Plan d’action pour le développement; et iv) des vidéos et infographies informatives[[48]](#footnote-49). En outre, au cours de la vingt‑neuvième session du CDIP, le comité a examiné les rapports d’achèvement[[49]](#footnote-50) et d’évaluation[[50]](#footnote-51) du projet et a décidé d’intégrer les produits dans les travaux ordinaires de l’OMPI, de les tenir à jour, d’offrir des formations personnalisées sur l’élaboration et la mise en œuvre des projets aux États membres et aux autres parties prenantes concernées, ainsi que de procéder à un examen à petite échelle du succès du projet en 2024.
7. *Propriété intellectuelle et commercialisation de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA :* les résultats de ce projet se sont avérés efficaces dans la conception, l’élaboration et la mise en œuvre d’un projet sur un *environnement propice à l’innovation pour renforcer la compétitivité des entreprises grâce aux marques et aux dessins et modèles.* Une structure institutionnelle sous la forme de “bureaux de création des marques” a été créée dans cinq pays[[51]](#footnote-52) pour faciliter les efforts de développement de création de marque des PME et des entreprises communautaires. Afin de fournir un éventail plus large de services aux entreprises qui luttent pour se remettre des effets de la pandémie, ces bureaux seront transformés en “unités de soutien aux entreprises”. Un *forum régional pour une approche par projet du renforcement des marques, des dessins et modèles et des indications géographiques dans certains pays d’Asie et du Pacifique* a été organisé du 28 novembre au 2 décembre 2022 dans la province de Nakhon Ratchasima et à Bangkok pour marquer le début de la transformation[[52]](#footnote-53). En outre, les activités relevant du projet du Plan d’action pour le développement ont été intégrées dans le travail régulier du Secteur et dans la fourniture de l’assistance technique dans les domaines de l’image de marque des produits et du développement commercial. Parmi les exemples, citons les projets d’aide à la création de marques pour Mondulkiri Honey au Cambodge, Oceans Conversation Credit (OCC) à Niue, One District One Products (ODOP) en République démocratique populaire lao, l’industrie de la crevette Black Tiger et l’industrie du tapis Shatrangi au Bangladesh, les industries du safran et de la pistache en République islamique d’Iran, ainsi qu’un programme de formation et de mentorat pour l’industrie de l’eau au Bhoutan.

# Secteur des brevets et de la technologie

1. Le Secteur des brevets et de la technologie a continué d’aider les États membres à élaborer leur propre cadre législatif afin de protéger leurs précieux actifs en matière d’innovation sur leur territoire. Le secteur a dirigé le processus d’établissement de normes régi par les États membres, créant ainsi un environnement propice au dialogue et à la collaboration. Au cours de la période considérée, le secteur a élargi son champ d’action par des activités de formation et de renforcement des capacités dans les PMA, les pays en développement et les pays en transition. En outre, le Secteur a coordonné les efforts déployés par l’Organisation pour élaborer l’orientation stratégique de l’OMPI visant à soutenir les femmes dans le domaine de l’innovation et de la propriété intellectuelle dans le cadre du nouveau programme de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et le genre.

## Droit des brevets et de la technologie et Traité de coopération en matière de brevets

1. Dans les domaines des brevets, modèles d’utilité, secrets d’affaires et schémas de configuration des circuits intégrés, le secteur a fourni des conseils en matière de législation et de politique générale à 21 pays en développement et PMA[[53]](#footnote-54), compte dûment tenu de leurs priorités et de leurs besoins particuliers, de l’équilibre entre les droits et obligations inhérents au système de la propriété intellectuelle, ainsi que des différences entre les niveaux de développement des pays bénéficiaires. Cette assistance a permis de contribuer davantage à la mise en œuvre des recommandations nos 13, 14 et 17 du Plan d’action pour le développement.
2. En tant que fournisseur d’un service mondial de protection internationale des inventions par l’intermédiaire du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le secteur a contribué à la diffusion internationale des informations techniques relatives aux innovations au moyen de la base de données gratuite PATENTSCOPE de l’OMPI[[54]](#footnote-55). En moyenne, plus de 5000 nouvelles demandes selon le PCT (contenant la divulgation de l’invention) sont rendues accessibles sur PATENSCOPE chaque semaine[[55]](#footnote-56). Pour faciliter l’accès à la base de données et son utilisation, 13 webinaires liés à PATENTSCOPE ont été organisés et suivis par plus de 4000 participants.
3. Le secteur a continué de dispenser des programmes et un appui aux utilisateurs, ainsi que des formations et des activités de renforcement des capacités, en tenant compte des besoins et des circonstances des États membres bénéficiaires. Pour répondre à la demande accrue d’assistance rapide et aux contraintes en matière de voyage, le contenu de la formation et les techniques d’interaction pour la plupart des activités ont été repensés et adaptés pour une diffusion en ligne. Cette évolution a continué de révéler le manque d’accès technologique et d’infrastructures adaptées en matière d’équipements informatiques de certains pays en développement et PMA, et même, dans une certaine mesure, de pays en transition. Un tel changement a nécessité l’apprentissage de l’utilisation des outils informatiques et l’adaptation du contenu de la formation technique au nouveau contexte de communication virtuelle, ce qui a impliqué des ajustements dans les compétences du personnel, ainsi que des experts et des bénéficiaires. En coordination avec les États membres concernés, le Secteur a organisé, coordonné et/ou participé à 80 événements liés au PCT au profit des pays en développement, des PMA et des pays en transition, tels que des webinaires et des ateliers en ligne. La plupart des événements se sont déroulés virtuellement et ont rassemblé plus de 6200 participants de quelque 95 pays, dont le personnel des offices de propriété intellectuelle, des utilisateurs potentiels du système et d’autres parties prenantes[[56]](#footnote-57). En outre, les demandes internationales déposées par des personnes physiques de pays en développement et tous les déposants issus de PMA ont continué de bénéficier de réductions de 90% sur la taxe internationale de dépôt et certaines autres taxes.

## La propriété intellectuelle et le genre

1. En 2022, le Secteur a dirigé les efforts de l’Organisation pour élaborer le premier Plan d’action de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et le genre pour le programme de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et le genre nouvellement créé. Le Plan d’action de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et le genre représente la contribution de l’OMPI aux efforts globaux et mondiaux visant à atteindre l’égalité économique et l’autonomisation des femmes et des filles. La mise en œuvre du Plan d’action de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et le genre a débuté au second semestre 2022. Il a été conçu pour s’inscrire dans le calendrier du plan stratégique à moyen terme 2022‑2026 de l’OMPI, dont il découle et dont il complète les piliers de travail. La vision du Plan d’action de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et le genre est un monde où l’innovation et la créativité des femmes, où qu’elles soient, sont soutenues par la propriété intellectuelle pour le bien de tous. Plus précisément, les initiatives du Plan d’action de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et le genre comprennent : i) le soutien du gouvernement pour l’intégration d’une perspective de genre dans la législation, les politiques, les programmes et les projets en matière de propriété intellectuelle; ii) la recherche pour identifier l’étendue et la nature des disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et les moyens de le combler; et iii) des projets pilotes axés sur le genre dans l’environnement de la propriété intellectuelle pour éduquer et améliorer efficacement les compétences des femmes et des institutions qui les soutiennent en matière de propriété intellectuelle.

## Organes de l’OMPI

1. Le secteur a continué d’appuyer les travaux d’un certain nombre d’organes de l’OMPI, notamment le Comité permanent du droit des brevets (SCP) et le Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets.
2. Le SCP a tenu sa trente‑quatrième session sous une forme hybride du 26 au 30 septembre 2022. Conformément aux recommandations du Plan d’action pour le développement, les activités du SCP ont continué d’être réalisées à l’initiative des États membres et ouvertes à tous, de manière à créer un environnement favorable à la participation et au dialogue entre les États membres et en tenant compte de leurs différences de développement. Les États membres ont continué d’examiner, entre autres, les questions suivantes : i) les exceptions et limitations relatives au droit des brevets, ii) la qualité des brevets, y compris les systèmes d’opposition, iii) les brevets et la santé, iv) la confidentialité des communications entre les conseils en brevets et leurs clients, et v) le transfert de technologie. En particulier, les États membres ont partagé des informations sur leurs législations, pratiques et expériences concernant l’épuisement des droits de brevet, la brevetabilité des inventions utilisant l’intelligence artificielle (IA) et créées par l’IA, les mécanismes d’examen accéléré des brevets, les bases de données accessibles au public sur l’état des brevets concernant les médicaments et les vaccins, les aspects transfrontaliers de la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseillers en brevets, ainsi que les contributions du système des brevets au renforcement de l’innovation, du transfert de technologie et du développement industriel[[57]](#footnote-58).
3. Le Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets a tenu sa quinzième session au format hybride du 3 au 7 octobre 2022. Le Groupe de travail a examiné un rapport établi par le Bureau international sur les activités d’assistance technique et de renforcement des capacités[[58]](#footnote-59) qui ont une incidence directe sur l’utilisation du système du PCT par les pays en développement, et sur les activités d’assistance technique liées au PCT qui sont menées sous la supervision d’autres organes de l’OMPI, notamment le CDIP, le comité des normes de l’OMPI (CWS) et l’Assemblée générale de l’OMPI. Le Groupe de travail a pris note d’une mise à jour du Bureau international sur les discussions relatives au point de l’ordre du jour‑intitulé “*Assistance technique de l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement”* qui ont eu lieu lors de la vingt‑huitième session du CDIP tenue du 16 au 20 mai 2022[[59]](#footnote-60). Le Groupe de travail a en outre poursuivi ses délibérations sur l’élaboration d’un cadre de compétences techniques pour les examinateurs chargés de l’examen des brevets quant au fond et d’un système de gestion de formation des examinateurs de brevets[[60]](#footnote-61). Le Groupe de travail a réitéré son approbation pour que le Bureau international mène une enquête, de portée élargie, auprès des offices de petite et moyenne taille, afin de déterminer leurs politiques, méthodologies et infrastructures de formation actuelles, d’évaluer leurs besoins d’assistance technique pour développer ces politiques, méthodologies et infrastructures, et de demander leur avis sur l’organisation de l’assistance technique et de l’offre de formation pour qu’elle soit dispensée en temps utile et de manière efficace. Enfin, le Groupe de travail a fait le point sur la compilation des ressources d’apprentissage en ligne adaptées aux examinateurs de brevets fonctionnels, qui est régulièrement mise à jour par le Bureau international[[61]](#footnote-62). Dans ce contexte, le Groupe de travail a invité le Bureau international à développer d’autres propositions pour la création d’un répertoire indépendant de ressources en ligne[[62]](#footnote-63). Ce répertoire améliorera l’accès aux ressources et favorisera l’utilisation de l’apprentissage en ligne pour former les examinateurs de brevets, contribuant ainsi au renforcement des capacités dans les pays en développement et les PMA, sur la base des options ouvertes par le système pilote de gestion de la formation.

# Secteur des marques et des dessins et modèles

1. Le Secteur des marques et des dessins et modèles a continué d’aider les États membres à mettre au point leurs cadres législatifs et institutionnels dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. En 2022, le Secteur a soutenu l’application pratique des marques et des dessins et modèles par les États membres, en leur fournissant des conseils législatifs et politiques adaptés à leurs objectifs socioéconomiques. En outre, des mesures ont été prises pour étendre la portée des activités de formation et de renforcement des capacités pour les PMA, les pays en développement et les pays en transition.

## Assistance technique et renforcement des capacités

1. L’assistance technique et le renforcement des capacités du Secteur ont continué à être guidés par les recommandations du Plan d’action pour le développement. Plus précisément, en 2022, le Secteur a répondu à 13 demandes de conseils législatifs émanant de sept pays[[63]](#footnote-64), dont cinq concernaient les marques, trois les dessins et modèles industriels, deux les indications géographiques et trois la stratégie en matière de propriété intellectuelle. Parallèlement, le Secteur a étendu son champ d’action par le biais d’activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, dont 12 concernaient les dessins et modèles industriels, 19 les marques et 5 les indications géographiques[[64]](#footnote-65). Il convient de souligner que la première phase de deux nouveaux projets de manuels de marques[[65]](#footnote-66) a été menée à bien, notamment : i) l’élaboration de *lignes directrices pour l’examen des demandes d’enregistrement de marques à l’intention de la Direction du commerce extérieur et de la propriété intellectuelle*, Ministère de l’industrie et du commerce, Royaume de Bahreïn; et ii) la révision et la mise à jour du *Manuel des marques de la Communauté andine.* Ces projets ont été accueillis favorablement par les pays bénéficiaires car les offices des marques ont besoin de garantir la transmission de l’expertise en matière d’examen lorsqu’ils subissent des changements de personnel et d’infrastructure. Il convient également de mentionner que le *projet pilote Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) – OMPI sur les dessins et modèles* a été lancé au début de 2022, avec pour objectif principal de sensibiliser les entreprises d’Afrique de l’Ouest à la valeur et au rôle des dessins et modèles industriels dans la commercialisation des produits. En commençant par les pays pilotes, la Côte d’Ivoire et le Ghana, des tables rondes ont été organisées dans les centres économiques d’Abidjan et d’Accra, auxquelles ont participé principalement des micro, petites et moyennes entreprises. L’une des pièces maîtresses du projet pilote est la création d’une application mobile (une première du genre à l’OMPI et pour tous les partenaires du projet), qui doit servir d’outil principal pour le partage d’informations, y compris les descriptifs qui accompagnent les dessins et modèles industriels dans la région de l’Afrique de l’Ouest[[66]](#footnote-67). Un autre projet auquel le secteur a participé au cours de la période de référence visait à aider les pays de l’Association des nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN) à harmoniser et à simplifier davantage leurs systèmes nationaux d’enregistrement des dessins et modèles afin d’améliorer la compétitivité de la région[[67]](#footnote-68).
2. Le secteur a continué de travailler en étroite collaboration avec les communautés locales pour développer, protéger et commercialiser leurs indications géographiques, comme les producteurs cambodgiens du sel marin de Kampot, les producteurs sénégalais de Madd de Casamance[[68]](#footnote-69), les producteurs togolais de riz de Kovié et les producteurs mexicains de la “Seda de Cajonos”[[69]](#footnote-70). En outre, en vertu de la résolution complémentaire au Traité de Singapour sur le droit des marques, l’OMPI a continué à fournir une assistance technique supplémentaire et adéquate pour la mise en œuvre du Traité. En 2022, l’OMPI a soutenu la mise en œuvre du Traité de Singapour sur le droit des marques dans les lois et règlements de deux États membres[[70]](#footnote-71). En outre, quatre activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ont été entreprises[[71]](#footnote-72).

## Organes de l’OMPI

1. Le secteur a continué d’appuyer les activités menées par le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT). Les quarante‑cinquième et quarante‑sixième sessions du SCT se sont tenues respectivement du 28 au 30 mars et du 21 au 23 novembre. Les activités du SCT concernant les dessins et modèles industriels, la protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques, ainsi que les indications géographiques, ont continué de s’inscrire dans le droit fil de la recommandation n° 15 du Plan d’action pour le développement.
2. L’éventuelle convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles a été examinée par la cinquante‑cinquième session (30e session ordinaire) de l’Assemblée générale de l’OMPI[[72]](#footnote-73). Les délibérations ont été menées de manière inclusive et à l’initiative des membres et se sont conclues par une décision de l’Assemblée générale de l’OMPI de convoquer, au plus tard en 2024, une conférence diplomatique en vue de conclure et d’adopter un traité sur le droit des dessins et modèles[[73]](#footnote-74).

## Projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement

1. Le projet sur la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés a été achevé en avril 2016 et évalué en mars 2017. À sa vingtième session, tenue en décembre 2017, le CDIP a approuvé le suivi du projet, après examen de son évaluation. De fait, au cours de la période considérée, les activités réalisées dans le cadre de ce projet ont continué d’être intégrées au travail ordinaire de sensibilisation et de renforcement des capacités de l’Organisation.

## Projets en cours du Plan d’action pour le développement

1. Le Secteur est chargé de la mise en œuvre des actuels projets du Plan d’action pour le développement suivants :
2. *Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l’enregistrement :* les activités préparatoires et de pré‑mise en œuvre suivantes ont été réalisées en 2022 : i) sélection des pays bénéficiaires[[74]](#footnote-75); ii) sélection d’un coordinateur national dans chaque pays bénéficiaire; iii) lancement de la discussion avec les pays bénéficiaires pour sélectionner une indication géographique ou une marque collective/de certification pour le projet[[75]](#footnote-76); et iv) recrutement d’un boursier pour soutenir la mise en œuvre du projet à partir de janvier 2023.
3. *Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle* a été conclu avec succès en octobre 2022. Au cours de la période de référence, l’analyse des domaines liés à la propriété intellectuelle de la chaîne de valeur de certaines traditions culinaires a été finalisée au Maroc, en Malaisie et au Cameroun. Parallèlement, des séminaires nationaux ont été organisés pour présenter les recommandations et les résultats de l’analyse de la propriété intellectuelle dans chaque pays bénéficiaire. Plus précisément, i) au Pérou,un séminaire national a été organisé par l’OMPI et l’Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI) en juin 2022; ii) au Maroc, un séminaire national a été organisé par l’OMPI et l’Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC)en septembre 2022; iii) en Malaisie, un séminaire national a été organisé par l’OMPI et l’Intellectual Property Corporation of Malaysia (MyIPO) en juin 2022; et iv) au Cameroun, un séminaire national a été organisé par l’OMPI et le Ministère du tourisme et des loisirs (MINTOUL) en juin 2022. Dans le cadre des activités de clôture du projet, un atelier international a été organisé le 18 octobre 2022 au siège de l’OMPI à Genève. Il a réuni les quatre pays participants et des experts, qui ont partagé leur expérience du déploiement du projet et discuté des conclusions et des idées d’actions futures. L’Organisation mondiale du tourisme (OMT) a également participé à l’atelier afin d’explorer avec les pays les moyens de diffuser et de poursuivre le volet touristique du projet. Il convient également de mentionner qu’un événement parallèle a eu lieu en marge de la vingt‑neuvième session du CDIP, au cours duquel les pays participants ont présenté les résultats du projet aux États membres.
4. Le projet relatif à l’*enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu’axe transversal du développement économique*, géré par la Division de coordination du Plan d’action pour le développement, a continué à progresser en 2022. Son objectif est de soutenir l’utilisation des marques collectives par les entreprises locales dans les quatre pays bénéficiaires[[76]](#footnote-77). La stratégie de mise en œuvre vise à faciliter le développement et l’enregistrement d’une marque collective pilote pour un groupe de producteurs locaux dans chaque pays bénéficiaire, ainsi qu’à mener des activités de renforcement des capacités et à élaborer du matériel de sensibilisation. À la fin de l’année 2022, la marque collective avait été élaborée et enregistrée aux Philippines; deux étaient entièrement élaborées et en cours d’enregistrement auprès des offices de propriété intellectuelle compétents en Tunisie et au Brésil; et pour l’État plurinational de Bolivie, le règlement d’utilisation et le logo étaient en cours de finalisation. Des progrès ont également été réalisés dans la production de matériel de sensibilisation, tel que des guides pratiques, des dépliants et des vidéos, et la publication d’une page Web consacrée au projet[[77]](#footnote-78).

# Secteur du droit d’auteur et des industries de la création

1. Le Secteur du droit d’auteur et des industries de la création a continué d’aider les États membres à renforcer leurs capacités institutionnelles, ainsi qu’à actualiser leurs connaissances et leurs compétences pratiques pour utiliser l’écosystème du droit d’auteur comme outil de développement durable. Au cours de la période considérée, le secteur a appuyé l’utilisation du droit d’auteur et des droits connexes par les États membres, en leur apportant des conseils législatifs et des conseils sur la politique générale, l’infrastructure et la gestion. Des mesures ont été prises pour étendre la portée des activités de formation et de renforcement des capacités en faveur des PMA, des pays en développement et des pays en transition. En outre, le Secteur a dirigé les efforts de l’OMPI visant à sensibiliser le monde au potentiel de la propriété intellectuelle pour améliorer la vie de chacun, partout, notamment par le biais du site Web et des publications de l’OMPI. Cette sensibilisation a également été appuyée par un programme élargi de prix mondiaux de l’OMPI, célébrant des entreprises et des personnes exceptionnelles qui ont utilisé la propriété intellectuelle pour avoir un impact positif dans leur pays et à l’étranger.

## Assistance technique et renforcement des capacités

1. Les activités d’assistance technique et de renforcement des capacités menées par le secteur ont continué d’être guidées par les recommandations du Plan d’action pour le développement. Plus précisément, des conseils législatifs sur mesure ont été fournis à 20 pays en développement et PMA. Parallèlement, un large éventail de programmes d’assistance technique et de renforcement des capacités a touché 5920 participants dans 87 pays en développement et PMA, ainsi que deux organisations intergouvernementales régionales, allant des décideurs politiques aux professionnels et gestionnaires des secteurs culturels et créatifs. Les projets/activités suivants sont à noter : i) l’élaboration de politiques et de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et de droit d’auteur à l’appui de l’économie créative; ii) la Conférence sous‑régionale OMPI‑ARIPO : Façonner le paysage du droit d’auteur et des droits connexes en Afrique; iii) des séminaires en ligne sur le rôle du droit d’auteur dans les industries créatives pour l’Égypte; iv) des programmes d’accompagnement des performances dans le cadre de l’initiative du Cercle des éditeurs de l’OMPI pour diverses régions; v) des programmes d’accompagnement sur le système du droit d’auteur à l’appui des jeunes entreprises créatives dans les secteurs de la musique et des arts visuels pour les pays d’Asie et du Pacifique; vi) une série de séminaires en ligne sous‑régionaux pour les auteurs et les PME dans l’industrie de l’édition : “*The Journey of A Book”* pour les pays des Caraïbes; vii) une série de webinaires de mentorat pour les créateurs et les PME des pays d’Amérique latineavec un accent particulier sur les jeunes et les femmes; ainsi que viii) l’Institut international du droit d’auteur 2022 du Bureau du droit d’auteur des États‑Unis d’Amérique et de l’OMPI.
2. Au cours de la période de référence, un accent particulier a été mis sur les besoins des PME, conformément à la recommandation n° 4 du Plan d’action pour le développement. Par exemple, à la demande de la Commission nigériane du droit d’auteur (NCC), le *manuel de licence et d’exploitation pour les organisations de gestion collective au Nigéria* a été élaboré conjointement avec la NCC. L’objectif est de donner du pouvoir aux organisations de gestion collective nigérianes en leur fournissant des informations pratiques et actualisées sur les opérations des organisations de gestion collective, et de promouvoir une culture de la transparence et des bonnes pratiques au sein des organisations de gestion collective, afin de leur permettre de concevoir, de mettre en œuvre et d’adapter une stratégie d’octroi de licences efficace. Un autre exemple est l’élaboration du *modèle de politique du droit d’auteur de l’OMPI et des directives d’adaptation pour les universités et les instituts de recherche publics*[[78]](#footnote-79). L’objectif est d’aider les universités et les instituts de recherche à élaborer des politiques institutionnelles en matière de droit d’auteur afin de faciliter la gestion appropriée de l’actif et de l’utilisation des œuvres protégées par le droit d’auteur. Il est également à noter que 19 webinaires sur l’infrastructure du droit d’auteur ont été organisés[[79]](#footnote-80).
3. L’année 2022 a également marqué le lancement du Programme mondial d’attribution de prix de l’OMPI[[80]](#footnote-81), qui vise à promouvoir la commercialisation de la propriété intellectuelle autour des énergies novatrices et créatives des PME, des femmes et des jeunes. En tant que concours annuel, le programme a pour but de présenter et de récompenser les utilisations exceptionnelles du système de propriété intellectuelle pour la commercialisation de biens et de services qui apportent une contribution positive à la société. Lors de son année inaugurale, 261 PME du monde entier ont posé leur candidature pour cette distinction. Par conséquent, 20 d’entre eux ont été présélectionnés et cinq gagnants ont été choisis dans différents pays. Les gagnants ont bénéficié d’une promotion internationale et d’un encadrement sur mesure pour développer leurs stratégies de propriété intellectuelle. Les enseignements tirés de l’année pilote guideront le programme dans son approche globale et inclusive.
4. Tout au long de la période de référence, le Consortium pour des livres accessibles (ABC) a continué à proposer une mise en œuvre pratique du traité de Marrakech, au profit des personnes aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés. Les activités de l’ABC s’articulent autour de trois initiatives[[81]](#footnote-82). Tout d’abord, ABC a mis en œuvre de nouveaux projets de formation et d’assistance technique dans les pays en développement et les PMA, qui suivent un cycle de deux ans. L’objectif principal de ces projets est le transfert de connaissances aux organisations régionales afin qu’elles soient en mesure de produire des titres accessibles de manière indépendante et durable. À la fin de l’année 2022, 18 000 exemplaires en format accessible de titres éducatifs ont été produits dans les langues nationales de 28 pays. En 2022, 11 nouveaux projets ont été établis pour la période 2022‑2023. Il convient de mentionner que 120 participants se sont inscrits au cours de formation en ligne de l’ABC destiné aux ONG sur la manière de produire des copies de livres en format accessible, qui est proposé avec des sessions interactives en ligne dirigées par des formateurs experts[[82]](#footnote-83). Deuxièmement, elle a continué à fournir le Service mondial d’échange de livres de l’ABC, un catalogue en ligne de livres en format numérique accessible qui permet aux bibliothèques pour aveugles, appelées “entités autorisées” (AE en anglais) dans le traité de Marrakech, d’échanger gratuitement des copies numériques accessibles des livres au‑delà des frontières. Le Service mondial d’échange de livres de l’ABC est proposé par le biais de deux applications : i) l’application AE, qui est un service de bibliothèque à bibliothèque. À la fin de 2022, 113 entités autorisées, dont 57 de pays en développement et de PMA, ont signé un accord avec l’OMPI pour participer à l’application AE. Plus de 800 000 titres sont à leur disposition pour l’échange en vertu des dispositions du traité de Marrakech; ii) l’application supplémentaire (SA en anglais), lancée en 2021, qui permet aux entités autorisées d’offrir à leurs clients ayant des difficultés de lecture des textes imprimés la possibilité de rechercher de manière indépendante et de télécharger immédiatement des titres auprès du Service mondial d’échange de livres de l’ABC. À la fin de 2022, 35 EA, dont 10 de pays en développement et de PMA, ont accepté de proposer l’AS à leurs clients. Enfin, l’ABC a continué à promouvoir les principes de l’édition “accessible à tous”, qui garantissent que les livres nouvellement publiés sont pleinement utilisables par toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités. Les éditeurs et les associations d’éditeurs du monde entier sont invités à signer la Charte mondiale de l’édition en format accessible. La Charte contient huit principes ambitieux de haut niveau relatifs aux publications numériques dans des formats accessibles. À la fin de l’année 2022, 130 éditeurs, dont 95 (73%) de pays en développement ou de PMA, ont signé la Charte. En outre, en septembre 2022, l’ABC a lancé le *cours sur les concepts de publication accessible destiné aux éditeurs.* Ce nouveau cours en ligne, qui est conçu pour les éditeurs mais vise également un public plus large, couvre les principaux sujets d’accessibilité à prendre en compte dans le domaine de l’édition. Le cours est ouvert au public et est gratuit[[83]](#footnote-84).
5. Dans le cadre de la réponse de l’OMPI à la COVID‑19, un projet pilote pour le secteur des musées a été conceptualisé. Plus précisément, le projet vise à rendre opérationnelle une stratégie plus large, comprenant la préparation et la mise en œuvre d’un cadre juridique sécurisé, pour soutenir le développement de la numérisation et de l’accès en ligne. Dans ce contexte, les travaux préparatoires ont commencé à élaborer des documents d’orientation basés sur l’analyse de la manière dont certains musées ont pu non seulement maintenir leurs activités éducatives en ligne pendant la pandémie, mais aussi passer à une nouvelle approche de programmes éducatifs en ligne innovants pour les élèves.

## Organes de l’OMPI

1. Le secteur a continué d’appuyer les activités du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR), qui s’est réuni une fois en 2022. La quarante‑deuxième session s’est tenue du 9 au 13 mai 2022, dans un format hybride. Comme l’a demandé le comité lors de sa quarante et unième session, le Secrétariat a organisé une session d’information d’une demi‑journée sur le thème des répercussions de la COVID‑19 sur l’écosystème culturel, créatif et éducatif, y compris le droit d’auteur, les droits connexes et les limitations et exceptions, le premier jour du SCCR. Au cours de cette session, les membres et les observateurs ont eu la possibilité de soumettre des informations et de participer à des discussions. Au cours de la session du SCCR, le comité a examiné le projet de texte révisé du *Traité de l’OMPI sur les organismes de radiodiffusion*[[84]](#footnote-85), préparé par le président, les vice‑présidents et les rapporteurs. Des commentaires ont été sollicités et les rédacteurs ont été invités à préparer de nouvelles révisions pour la prochaine session du SCCR qui se tiendra en 2023. Sous les points de l’ordre du jour relatifs aux limitations et exceptions pour les bibliothèques et les archives, ainsi que pour les établissements d’enseignement et de recherche et pour les personnes souffrant d’autres handicaps, le groupe des pays africains a présenté sa *Proposition concernant un projet de programme de travail sur les exceptions et limitations*[[85]](#footnote-86), qui a été modifiée à la lumière des interventions faites au cours du SCCR. Le Secrétariat a ensuite récapitulé les travaux réalisés dans le cadre du *plan d’action – bibliothèques, services d’archives et musées et du plan d’action – établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps*[[86]](#footnote-87), ainsi que le *rapport sur les séminaires régionaux et la conférence internationale*[[87]](#footnote-88). Le comité a demandé au Secrétariat de préparer ce qui suit pour la quarante‑troisième session du SCCR : i) des présentations sur les utilisations transfrontalières d’œuvres protégées par le droit d’auteur dans l’environnement en ligne transfrontalier; ii) une étude de champ sur les limitations et exceptions pour la recherche; et iii) une guide sur la sauvegarde du patrimoine. Le comité a également demandé d’organiser une *“session d’information sur le marché de la diffusion de musique en continu”* lors de la prochaine session du SCCR, ce qui a été proposé par le groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes. Il convient également de mentionner que le comité a entendu cinq présentations, ainsi qu’une présentation vidéo sur le thème du droit d’auteur dans l’environnement numérique.

## Projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement

1. Vous trouverez ci‑dessous les points forts des travaux liés aux projets du Plan d’action pour le développement intégrés en 2022 :
2. *La propriété intellectuelle et le domaine public* : l’accent a été mis en permanence sur les systèmes de documentation du droit d’auteur. Plus précisément, les conseils législatifs et la sensibilisation aux systèmes d’enregistrement volontaire ont continué de faire partie du travail quotidien du secteur, en étroite coordination avec d’autres unités compétentes de l’OMPI.
3. *La propriété intellectuelle, les technologies de l’information et de la communication, la fracture numérique et l’accès au savoir, et des nouvelles activités menées par l’OMPI dans le domaine de l’utilisation du droit d’auteur pour promouvoir l’accès à l’information et aux contenus créatifs*[[88]](#footnote-89) : l’assistance technique, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation en rapport avec les licences ouvertes et les sources ouvertes ont continué à être entrepris. Des présentations et des interventions ont eu lieu dans différentes instances, notamment avec un accent particulier sur la science ouverte.

## Projets en cours du Plan d’action pour le développement

1. Le Secteur est chargé de la mise en œuvre des actuels projets du Plan d’action pour le développement suivants :
2. *Le droit d’auteur et la distribution de contenu dans l’environnement numérique*[[89]](#footnote-90)*:* deux réunions sous‑régionales ont été organisées au Pérou et en Argentine en 2022. Les experts et les participants ont souligné le rôle clé que le droit d’auteur et les droits voisins jouent pour l’industrie audiovisuelle, et ont discuté de l’impact de la distribution numérique du contenu audiovisuel pour les créateurs et les détenteurs de droits. Ils ont également exploré le rôle que pourraient jouer les autorités gouvernementales pour adapter la législation locale au marché.
3. *Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)* : la mise en œuvre du projet a commencé en janvier 2022. Il convient de mentionner que la portée géographique du projet a été élargie pour inclure les huit pays de l’UEMOA. Au cours de la période de référence, une étude préliminaire décrivant l’environnement commercial actuel de la musique et le cadre réglementaire applicable au secteur a été élaborée. La première réunion de coordination entre les huit pays participants et l’UEMOA a eu lieu à Abidjan en décembre 2022 et a vu la participation des points focaux du projet des huit pays participants, en plus de l’UEMOA. La réunion a examiné les activités proposées en 2019 et les a modifiées pour s’adapter à la situation actuelle dans chaque pays. Des représentants des secteurs privé et musical ont également participé à la réunion.
4. *Promotion de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l’ère du numérique :* la mise en œuvre du projeta commencé en avril 2022. Le Chili, l’Indonésie, les Émirats arabes unis et l’Uruguay ont été sélectionnés comme pays bénéficiaires du projet. Au cours de la période de référence, les points focaux nationaux des pays bénéficiaires ont été identifiés et les modalités de coordination ont été mises en place. Dans le cadre du projet, une étude d’évaluation de la situation spécifique des industries créatives sélectionnées dans les pays bénéficiaires a été réalisée. Un guide sur l’organisation des activités de sensibilisation a également été préparé. En outre, un atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle dans l’industrie des jeux vidéo a été organisé en octobre 2022 au Chili.
5. *Renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels :* la phase II du projeta été approuvée lors de la vingt‑neuvième session du CDIP. Il vise à assurer la durabilité à long terme des résultats développés dans le cadre de la phase I du projet, en les incorporant dans un matériel de cours de formation complet. La phase II est également axée sur le renforcement de l’utilisation de la protection de la propriété intellectuelle pour soutenir l’industrie des applications mobiles dans les domaines de la musique, de l’édition, des jeux vidéo et du contenu audiovisuel. Il convient de mentionner que la phase I du projet a été achevée avec succès[[90]](#footnote-91) en décembre 2021, et a été évaluée[[91]](#footnote-92) en mars 2022. Le projet a permis de mieux comprendre la valeur de la protection de la propriété intellectuelle dans les applications mobiles et a donné aux parties prenantes les moyens de mieux protéger leurs intérêts commerciaux.

# Secteur de l’infrastructure et des plateformes

1. Le travail du Secteur de l’infrastructure et des plateformes est resté axé sur la fourniture de services, de savoirs et de données adaptés et de qualité en matière de propriété intellectuelle aux offices de propriété intellectuelle, aux professionnels de la propriété intellectuelle, aux chercheurs et à d’autres utilisateurs spécialisés au sein des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation. Au cours de la période considérée, le secteur a continué de piloter les efforts déployés par l’OMPI pour améliorer et promouvoir les bases de données publiques mondiales de l’OMPI, à savoir PATENTSCOPE, la Base de données mondiale sur les marques et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, dont la portée a continué de croître en 2022. Trois nouvelles collections nationales ont été ajoutées au PATENTSCOPE, deux à la base de données mondiale des marques et trois à la base de données mondiale des dessins et modèles. En outre, une nouvelle source de littérature autre que celle des brevets a été intégrée dans PATENTSCOPE avec les contenus en libre accès de l’éditeur MDPI. La résilience et le temps de réponse de PATENTSCOPE ont également été améliorés par la mise à niveau de son infrastructure de serveurs dans les locaux de l’OMPI à Genève, ainsi que par l’identification et la restriction de certaines requêtes rares des utilisateurs qui ralentissaient l’ensemble du système. La fonctionnalité PATENTSCOPE a été étendue pour couvrir la visualisation des listages de séquences dans le nouveau format XML ST‑26 et la disponibilité du fichier d’autorité PCT ST‑37. Parallèlement, le système de la base de données mondiale des marques a été entièrement réécrit avec les dernières technologies Internet et a été déployé dans le nuage pour améliorer son temps de réponse et son évolutivité. Il convient également de mentionner que Pat‑INFORMED[[92]](#footnote-93) a été remanié, offrant des améliorations de performance et une nouvelle interface utilisateur, avec une bien meilleure correspondance des brevets soumis par les entreprises pharmaceutiques avec PATENTSCOPE. Les entreprises pharmaceutiques ont ainsi eu accès à un outil complet, stable et facile à utiliser pour saisir leurs données.
2. La recherche sur l’intelligence artificielle (IA) a continué d’être menée par le Centre d’application des technologies de pointe (ATAC), qui travaille à l’amélioration des fonctions et des processus de l’OMPI. Des outils d’IA ont été développés dans quatre domaines principaux : traduction, recherche d’images, classification automatique et conversion de la parole en texte. Dans ce contexte, le secteur a continué à diriger et à permettre la coopération entre les offices de propriété intellectuelle, notamment dans le domaine de l’apprentissage automatique. Au cours de la période de référence, le secteur a déployé un nouveau portail, intégrant les installations de diffusion sur le Web des conférences de l’OMPI et le système automatisé de conversion de la parole en texte de l’OMPI dans les six langues officielles des Nations Unies. Ce nouvel outil vise à faciliter la coopération tout au long des discussions lors des conférences et des réunions, tout en fournissant des liens vers les documents en cours d’examen et la possibilité d’effectuer des recherches par point de l’ordre du jour, et/ou par déclarations des États membres. L’Assistant de la Classification de Vienne de l’OMPI a également été mis à niveau pour prendre en charge les langues allemande et espagnole et le développement de la version 9 de l’Assistant de la Classification de Vienne. En outre, un nouvel estimateur de la qualité de la traduction automatique a été mis au point pour aider les services de traduction du PCT pour les flux de travail anglais‑français et chinois‑anglais. Des améliorations notables de la qualité de la traduction ont été obtenues en réentraînant les modèles WIPO Translate pour les textes de brevets avec des données d’entraînement nouvellement disponibles. Des modèles WIPO Translate d’une qualité révolutionnaire ont été formés pour de nouvelles paires de langues non anglaises, comme le chinois et le coréen. Enfin, un flux de traduction automatique a été mis en place pour traduire en anglais le texte intégral de toutes les nouvelles demandes selon le PCT publiées chaque semaine. Ainsi, un nouveau produit électronique du PCT a été créé, qui est disponible sur abonnement pour l’industrie de la propriété intellectuelle et est disponible gratuitement sur demande pour les offices de propriété intellectuelle des États membres de l’OMPI qui contribuent à la base de données PATENTSCOPE.

## Projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement

1. Le *projet du Plan d’action pour le développement relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces :* le déploiement de composants et de solutions commerciales adaptés à la modernisation des infrastructures de propriété intellectuelle des institutions nationales et régionales de propriété intellectuelle avait pour but d’aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en matière de propriété intellectuelle en poursuivant le développement des infrastructures et autres équipements. Le projet a continué à être intégré en 2022 par le biais du programme de l’OMPI de solutions opérationnelles à l’intention des offices de propriété intellectuelle, conformément à la recommandation n° 10 du Plan d’action pour le développement. Le programme vise à améliorer les systèmes commerciaux et l’infrastructure technique des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle afin de les aider à fournir des services plus rentables et de meilleure qualité à leurs parties prenantes. Dans ce contexte, les services suivants ont continué à être fournis : i) conseils techniques; ii) évaluation des besoins des entreprises; iii) définition de la portée et planification des projets; iv) analyse des processus d’entreprise; iv) développement et déploiement continus de solutions de systèmes d’entreprise personnalisées pour l’administration des droits de propriété intellectuelle, pour l’échange de documents de priorité et la recherche de résultats d’examen; v) création de bases de données sur la propriété intellectuelle; vi) aide à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et préparation des données pour les publications en ligne et l’échange électronique de données; vii) formation et transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété intellectuelle et soutien aux systèmes fournis par l’OMPI. L’assistance a tenu compte des normes de l’OMPI sur les données et les informations relatives à la propriété intellectuelle, le cas échéant. La formation sur site ou virtuelle, le mentorat et les ateliers de formation régionaux ont représenté une part importante des activités et se sont révélés essentiels pour atteindre les résultats souhaités. À la fin de 2022, 87 offices de propriété intellectuelle de pays en développement de toutes les régions, y compris 20 PMA, utilisaient activement les solutions opérationnelles de l’OMPI pour l’administration de leurs droits de propriété intellectuelle. Cinquante‑huit offices de propriété intellectuelle participaient à l’une des plateformes d’échange en ligne proposées par l’OMPI, à savoir l’accès centralisé à la recherche et à l’examen et le service d’accès numérique. L’un des principaux objectifs était d’améliorer le niveau de service des offices de propriété intellectuelle, en les aidant à passer à des services en ligne pour le dépôt et la diffusion d’informations sur la propriété intellectuelle[[93]](#footnote-94).

# Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux

1. Le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux a continué de piloter les efforts déployés par l’OMPI pour rassembler la communauté internationale afin de traiter les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité. Au cours de la période considérée, le secteur s’est appuyé en les développant sur les partenariats avec les parties prenantes, notamment au sein de la communauté internationale, du secteur privé et de la société civile. En outre, des mesures ont été prises pour sensibiliser les jeunes au potentiel et à l’importance de la propriété intellectuelle. Cette action a également été soutenue par la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022, qui a mis l’accent sur les jeunes acteurs du changement qui innovent pour un avenir meilleur.

## Collaboration avec les Nations Unies, d’autres organisations intergouvernementales et des parties prenantes non gouvernementales

1. Afin de soutenir les États membres dans leurs efforts de redressement après la crise de la COVID‑19, le secteur a piloté la participation de l’OMPI aux activités menées par les organisations du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales compétentes. Il convient de noter en particulier la coopération trilatérale sur la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce aux côtés de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l’Organisation mondiale du commerce (OMC). Lors de leurs réunions de juin 2021 et février 2022[[94]](#footnote-95), les directeurs généraux de l’OMS, de l’OMPI et de l’OMC ont convenu de renforcer le soutien dans le contexte de la pandémie de COVID‑19 dans le cadre de la coopération trilatérale existante. Ils ont notamment convenu d’organiser une série d’ateliers de renforcement des capacités et de mettre en place une plateforme commune d’assistance technique tripartite. À cet égard, les trois ateliers suivants ont eu lieu : i) *Licences de propriété intellectuelle, transfert de technologie et partage de savoir‑faire et d’informations sur les essais cliniques* surle 27 septembre 2022[[95]](#footnote-96); ii) *Accès et utilisation des ressources d’information pour la réponse à la pandémie le* 28 février 2022[[96]](#footnote-97); et iii) *Innovation et accès aux diagnostics pour COVID‑19 et au‑delà* le 28 octobre 2022[[97]](#footnote-98). En outre, l’OMS, l’OMPI et l’OMC ont lancé une nouvelle *plateforme trilatérale d’assistance technique COVID‑19* en avril 2022[[98]](#footnote-99). La plateforme donne une vue d’ensemble des activités d’assistance technique trilatérale et facilite les demandes de telles activités en vue d’utiliser pleinement toutes les options disponibles. Dans ce contexte, il convient également de noter que l’OMPI a continué à suivre et à contribuer, comme demandé, aux processus de l’OMC et de l’OMS sur le commerce et la santé, notamment le Conseil relativement à l’Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et l’Organe intergouvernemental de négociation de l’OMS, afin de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument de l’OMS sur la préparation et la réponse aux pandémies. La participation de l’OMPI à ce processus a favorisé une compréhension globale de la propriété intellectuelle en tant qu’outil permettant l’innovation et l’accès aux résultats de cette innovation.
2. En 2022, l’Organisation a approfondi sa coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour soutenir les entreprises numériques dirigées par des femmes en leur donnant les moyens d’utiliser des outils de propriété intellectuelle afin de protéger leurs marques. En tant que membre de l’initiative *“eTrade for all”* dirigée par la CNUCED, l’OMPI a piloté avec succès une session de formation sur la propriété intellectuelle lors d’une masterclass intitulée “*eTrade for Women*” qui s’est tenu du 5 au 7 octobre 2022. La masterclass a été suivie par 22 cheffes d’entreprise du numérique de six pays d’Afrique francophone[[99]](#footnote-100). À noter également un événement sur le *secteur des jeux vidéo à l’époque des jetons non fongibles (NFT) et du Metavers.* Cet événement a été organisé dans le cadre du Forum sur la gouvernance de l’Internet (IGF) 2022. La session a examiné comment le secteur des jeux vidéo avait navigué et façonné les nouveaux scénarios ouverts par les marchés du Metavers et des NFT. En rassemblant des exemples de différentes régions, elle a également montré comment les créateurs, les jeunes entreprises et les PME protégeaient leur créativité et leur innovation grâce à des outils de propriété intellectuelle.
3. L’engagement auprès des organisations non gouvernementales (ONG) est resté important pour l’Organisation tout au long de l’année 2022. Parmi les exemples de cet engagement figure l’organisation d’un événement parallèle intitulé “*Renforcer les écosystèmes de la propriété intellectuelle pour une croissance et un développement durables”,* en collaboration avec la Chambre de commerce internationale, lors des soixante‑troisièmes assemblées des États membres de l’OMPI en juillet 2022. L’événement a attiré des participants de 81 pays. Les intervenants venaient de géants mondiaux, parmi lesquels Microsoft, Nestlé et Intel, ainsi que de PME du monde entier. Les intervenants provenaient également de cabinets spécialisés dans l’évaluation de la propriété intellectuelle et les évaluations économiques de la propriété intellectuelle et du droit de la concurrence. Les trois tables rondes ont réuni chacune entre 120 et 140 participants en ligne. Un autre exemple est l’organisation du sommet international de l’OMPI‑AUTM sur le leadership en matière de transfert de connaissances et de technologies en octobre 2022, en collaboration avec l’Association of University Technology Managers (AUTM). Parmi les sujets abordés, citons la diversité et l’inclusion dans le système de l’innovation, l’inclusion des femmes dans les processus de commercialisation de la propriété intellectuelle en milieu universitaire, et le soutien aux jeunes pour qu’ils deviennent de futurs créateurs et innovateurs.
4. L’aide apportée par l’OMPI aux États membres pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) a continué d’être guidée par le Plan d’action pour le développement. Les efforts de l’Organisation ont porté sur la promotion de l’innovation, de la créativité et de l’utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle pour leur développement économique, technologique, social et culturel. Le large éventail de projets et d’activités mis en œuvre visait à améliorer la vie de chacun, partout. Si les travaux de l’OMPI concernent principalement l’ODD 9, ils contribuent également à de nombreux autres objectifs et cibles en raison de l’importance de l’innovation et de la créativité pour leur réalisation.

## Propriété intellectuelle et jeunesse

1. L’Organisation a progressé dans ses efforts pour interagir avec les jeunes autour de la propriété intellectuelle. La nomination d’un rapporteur de l’engagement des jeunes début 2022 a fourni une structure par laquelle l’inclusion des jeunes dans l’écosystème de la propriété intellectuelle et de l’innovation pourrait être opérationnalisée. La Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022[[100]](#footnote-101) a été le premier grand moment des efforts d’engagement des jeunes de l’OMPI et a jeté les bases des activités ultérieures, touchant au total plus de 30 000 jeunes tout au long de l’année. Plus précisément, en étroite collaboration avec le Centre du commerce international (CCI), l’OMPI a organisé une série d’événements, notamment : i) un webinaire[[101]](#footnote-102) qui a mis en évidence la solidarité intergénérationnelle et son importance pour exploiter pleinement le potentiel de toutes les générations afin d’atteindre les ODD; ii) une soirée cinéma pour les jeunes organisée par le CCI et l’OMPI[[102]](#footnote-103), et iii) une foire de l’art et de l’innovation pour les jeunes[[103]](#footnote-104). Ces activités ont suscité la curiosité des jeunes et les ont sensibilisés aux avantages de la propriété intellectuelle, d’une manière qui leur est familière. Du fait qu’elles ont été conçues et mises en œuvre par des jeunes d’horizons divers, elles étaient véritablement pour les jeunes et par les jeunes. En outre, un événement organisé à l’occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, intitulé “*propriété intellectuelle et jeunesse :* *innover pour une meilleure santé : Soutenir les jeunes innovateurs grâce à la propriété intellectuelle”* a été organisé[[104]](#footnote-105), en collaboration avec la Fédération internationale de l’industrie du médicament (IFPMA en anglais). L’événement a mis en lumière les réalisations de jeunes innovateurs du monde entier et le rôle positif que joue la propriété intellectuelle pour leur permettre de commercialiser leurs idées. Il a notamment mis l’accent sur les jeunes innovatrices. Près de 500 personnes ont participé sur place ou virtuellement. L’OMPI a également contribué activement au discours international sur l’inclusion systématique des jeunes dans le système multilatéral. Cette initiative s’inscrit dans le cadre des efforts déployés par l’Organisation pour faire entendre la voix des jeunes sur l’interaction de la propriété intellectuelle avec des questions politiques pertinentes, telles que le changement climatique, la santé mondiale, la paix et le développement durable. Parmi les plus notables, citons le Forum du Sommet mondial sur la société de l’information de l’Union internationale des télécommunications (UIT)[[105]](#footnote-106), la Conférence lusophone sur la propriété industrielle, le Forum public de l’OMC[[106]](#footnote-107), la Semaine genevoise de la paix organisée par la Plateforme genevoise pour la paix, et les Dialogues de la jeunesse de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe (CENUE)[[107]](#footnote-108). Grâce à ces interactions, l’OMPI a offert le type de réflexion nécessaire pour créer l’environnement politique et matériel le plus propice pour aider les jeunes du monde entier à tirer profit de leurs travaux créatifs, inventifs et entrepreneuriaux. Dans l’ensemble, les activités d’engagement des jeunes de 2022 ont positionné l’OMPI comme faisant partie de la communauté internationale qui donne activement la priorité aux jeunes dans ses travaux. De nombreux jeunes ont été initiés à la vision normative de l’OMPI en matière d’inclusion et d’autonomisation des jeunes dans le système de la propriété intellectuelle et une dynamique suffisante a été créée pour mettre en œuvre des initiatives pratiques et axées sur l’impact dans les années à venir.

## WIPO GREEN et WIPO Re:Search

1. Les plateformes WIPO GREEN et WIPO Re:Search ont continué à faciliter le transfert de connaissances et l’adaptation des technologies dans les États membres. Plus précisément, en 2022, 15 institutions privées et publiques ont rejoint WIPO GREEN, ce qui porte à 150 le nombre total de partenaires[[108]](#footnote-109). Le nombre d’utilisateurs inscrits à la base de données est passé à plus de 2000[[109]](#footnote-110). Les projets d’accélération[[110]](#footnote-111) constituent le principal moyen d’engagement de la plateforme. Un projet d’accélération en Amérique latine sur l’agriculture intelligente sur le plan climatique[[111]](#footnote-112) a continué à découvrir des solutions technologiques durables et à établir de nouvelles connexions entre les demandeurs et les fournisseurs de technologies. La deuxième phase du projet s’est achevée en 2022, avec le démarrage ultérieur de la troisième phase, davantage axée sur la mise en relation. Un autre projet a été lancé en Chine pour trouver des solutions aux besoins environnementaux des villes[[112]](#footnote-113). L’objectif du projet est de soutenir la Chine dans la réalisation de son engagement à réduire les émissions de carbone à l’horizon 2030 et à atteindre la neutralité carbone d’ici 2060. Le projet se concentre initialement sur Beijing et devrait s’étendre à d’autres grandes villes. Deux accords ont résulté du projet : i) une technologie de compostage pour traiter les déchets de cuisine dans un complexe hôtelier; et ii) une station de recharge pour véhicules électriques. Il convient également de mentionner qu’une étude intitulée *Les défis mondiaux en point de mire : progrès dans le développement et le déploiement de la technologie des piles à hydrogène en Chine[[113]](#footnote-114)* a été publié, en collaboration avec le partenaire WIPO GREEN, Bluetech Clean Air Alliance. Le rapport donne un aperçu des tendances actuelles de la technologie de l’hydrogène et des piles à combustible au niveau international, avec un accent particulier sur les développements et la mise en œuvre en Chine. En outre, l’OMPI, en coopération avec le Climate Technology Center and Network (CTCN) de la Convention‑cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l’Académie égyptienne de recherche scientifique et de technologie, a lancé la première édition du *Livre des technologies vertes*[[114]](#footnote-115) lors de la vingt‑septième session de la Conférence des parties (COP) de la CCNUCC en Égypte. La publication couvre les technologies d’adaptation au changement climatique qui visent à réduire la vulnérabilité et à accroître la résilience aux impacts climatiques, en particulier dans les pays en développement, où les effets sont les plus lourdement supportés. L’année 2022 a également marqué le lancement de l’initiative IPO GREEN[[115]](#footnote-116) avec le financement de l’Office des brevets du Japon. L’initiative permet aux offices de propriété intellectuelle de se réunir pour partager leurs expériences et leurs idées, et fournit des recherches et des analyses sur les activités des offices de propriété intellectuelle qui contribuent à stimuler le développement et le déploiement de nouvelles solutions technologiques vertes. En outre, WIPO GREEN a accueilli une clinique de gestion de la propriété intellectuelle sur les *technologies de la mode durable*[[116]](#footnote-117), qui a fourni des conseils d’experts en gestion de la propriété intellectuelle à cinq PME.
2. Depuis 2011, WIPO Re:Search – un consortium public‑privé fondé par l’OMPI et BIO Ventures for Global Health (BVGH) – a catalysé la recherche et le développement (R‑D) pour les maladies tropicales négligées (MTN), la tuberculose (TB) et le paludisme grâce au partage des actifs de propriété intellectuelle, notamment les composés, les technologies, les capacités de laboratoire et l’expertise. Le programme WIPO Re:Search a facilité 185 collaborations de recherche et créé des bourses de recherche financées par le Gouvernement australien, soutenant ainsi près de 30 scientifiques de pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFM). Ces 10 dernières années, on a assisté à une augmentation marquée de la R‑D sur les MTN. Bien qu’il reste beaucoup à faire pour lutter contre les MTN, les perspectives sont meilleures. Bien que le programme WIPO Re:Search ait pris fin le 31 décembre 2022, l’OMPI poursuivra ses travaux dans le domaine de la santé mondiale, en maintenant les MTN comme domaine prioritaire. Guidée par son plan stratégique à moyen terme pour 2022‑2026, l’OMPI veillera à ce que, grâce à ses activités à l’intersection de la santé mondiale et de la propriété intellectuelle, l’innovation en matière de santé profite aux populations du monde entier.

## Promotion du respect de la propriété intellectuelle

1. Le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux a continué d’aider les États membres à établir un environnement durable de respect de la propriété intellectuelle. Conformément à la recommandation n° 45 du Plan d’action pour le développement, l’intérêt public en général et les préoccupations relatives au développement ont été pris en considération tout au long du processus. Dans ce domaine, le site[[117]](#footnote-118) et l’aide au renforcement des capacités des États membres ont continué à être fournis. Plus précisément, en 2022, une assistance législative a été fournie à huit États membres[[118]](#footnote-119) dans le cadre du processus de modification et/ou d’adoption de cadres juridiques pertinents en vue d’une application efficace de la propriété intellectuelle conformément à la partie III de l’Accord sur les ADPIC.
2. Au cours de la période couverte par le rapport, huit activités de formation et de renforcement des capacités[[119]](#footnote-120), en ligne ou dans un format hybride, ont été organisées pour traiter des questions liées à l’application de la propriété intellectuelle et au renforcement du respect de la propriété intellectuelle au niveau national, sous‑régional ou régional[[120]](#footnote-121). Un accent continu a été mis sur l’étroite collaboration avec les organisations intergouvernementales, les ONG et les États membres pour renforcer les efforts internationaux visant à accroître les capacités d’application de la propriété intellectuelle et à renforcer le respect de la propriété intellectuelle. À cet égard, la *réunion* annuelle *de coordination des organisations intergouvernementales,* organisée par l’OMPI, a eu lieu le 21 juin 2022 et a réuni 10 organisations intergouvernementales travaillant dans le domaine de l’application de la propriété intellectuelle et du renforcement du respect de la propriété intellectuelle. En outre, la première *réunion des associations du secteur privé* a été organisée le 3 octobre 2022. Elle a rassemblé 18 organisations du secteur privé qui jouent un rôle dans l’application de la propriété intellectuelle et le renforcement du respect de la propriété intellectuelle, afin d’échanger des points de vue et de partager des idées sur d’éventuelles activités conjointes. Pour sensibiliser un public plus large, les activités d’information et de sensibilisation ont été étendues. Voici quelques exemples de ces activités : i) des *ateliers sur le journalisme citoyen et la propriété intellectuelle,* organisés pour les adolescents de deux écoles de Keur Massar, au Sénégal; ii) un projet pilote en coopération avec l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), lancé pour créer des clubs de propriété intellectuelle dans les écoles du Botswana, du Malawi et du Zimbabwe. Le projet s’est achevé par une cérémonie régionale de remise des prix à laquelle ont assisté les directeurs généraux de l’OMPI et de l’ARIPO lors de la réunion du Conseil d’administration de l’ARIPO à Maputo, au Mozambique, en novembre 2022; et iii) des enquêtes en ligne sur les attitudes et le comportement des consommateurs à l’égard des produits de contrefaçon, menées auprès de consommateurs de six pays de l’ASEAN[[121]](#footnote-122). En outre, des mesures ont été prises pour améliorer l’accessibilité du matériel promotionnel. Par exemple, les animations “*Pororo le petit pingouin*” sur la propriété industrielle ont été doublées en thaï et mises à disposition sur la chaîne YouTube de l’OMPI. Des sites Web de sensibilisation des enfants au droit d’auteur et aux marques[[122]](#footnote-123) ont été lancés en portugais, en coopération avec le bureau de l’OMPI au Brésil.

## Savoirs traditionnels

1. En 2022, les travaux du secteur sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ont été mis en avant : i) la fourniture d’informations neutres et axées sur la demande afin de contribuer à l’élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de législations nationales et régionales, conformément aux recommandations nos 1, 10, 11, 13 et 14 de l’Agenda pour le développement durable; ii) dans le cadre de la réponse de l’OMPI au rapport COVID‑19, soutien au renforcement des capacités et à la sensibilisation des peuples autochtones, des communautés locales et des principaux organismes publics, et renforcement des dialogues et des processus de politique nationale, conformément aux recommandations nos 3 et 42 du Plan d’action pour le développement; et iii) organisation d’un *prix de photographie de l’OMPI*[[123]](#footnote-124) sur le changement climatique à l’intention des jeunes des peuples autochtones et des communautés locales, conformément aux recommandations nos 3 et 42 du Plan d’action pour le développement. En outre, les cheffes d’entreprise issues des peuples autochtones et des communautés locales ont continué à bénéficier d’un encadrement. Conformément aux recommandations nos 3, 40 et 42 du Plan d’action pour le développement, ce programme vise à renforcer la capacité des femmes chefs d’entreprise des peuples autochtones et des communautés locales à utiliser de façon stratégique et efficace les droits de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, une formation pour les cheffes d’entreprise de Bolivie, de Colombie, d’Équateur et du Pérou a été organisée[[124]](#footnote-125).

## Organes de l’OMPI

1. Le secteur a continué d’appuyer les travaux d’un certain nombre d’organes de l’OMPI, notamment le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et le Comité consultatif sur l’application des droits (ACE).
2. Au cours de la période de référence, l’IGC s’est réunie à quatre reprises, lors de sa quarante‑deuxième session tenue du 28 février au 4 mars 2022, de sa quarante‑troisième session tenue du 30 mai au 3 juin 2022, de sa quarante‑quatrième session tenue du 12 au 16 septembre 2022 et de sa quarante‑cinquième session tenue du 5 au 9 décembre 2022. Conformément à son mandat[[125]](#footnote-126), un groupe d’experts ad hoc sur les ressources génétiques et un groupe d’experts ad hoc sur les connaissances traditionnelles et les expressions culturelles traditionnelles ont été mis en place pour traiter de questions juridiques, politiques ou techniques spécifiques. En outre, un *symposium international sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques[[126]](#footnote-127)* a été organisé conjointement par l’administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA) et l’OMPI pour les participants à l’IGC afin de partager les pratiques, les expériences et les questions de fond régionales, nationales et locales concernant la protection de la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels et des ressources génétiques. Il convient de souligner qu’en juillet 2022, les États membres de l’OMPI ont décidé de convoquer, au plus tard en 2024, une conférence diplomatique en vue de conclure un *instrument juridique international concernant la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.* La conclusion des négociations de l’IGC fait l’objet de la recommandation n° 18 du Plan d’action pour le développement.
3. La quinzième session de l’ACE a eu lieu du 31 août au 2 septembre 2022. Conformément à la recommandation n° 45 du Plan d’action pour le développement, le comité a continué d’aborder l’application de la loi dans le contexte d’intérêts sociétaux plus larges et en particulier de préoccupations axées sur le développement. Cela s’est reflété dans le programme de travail de la quinzième session de l’ACE, notamment : i) la sensibilisation, notamment en ce qui concerne les jeunes; ii) les dispositions institutionnelles concernant les politiques et régimes d’application des droits de propriété intellectuelle; iii) l’assistance législative de l’OMPI; et iv) les activités de renforcement des capacités de l’OMPI et le soutien aux activités de formation. La session a comporté 31 présentations d’experts et trois discussions de groupe modérées. En outre, le Cinéma de l’ACE a présenté 50 vidéos de sensibilisation à la lutte contre le piratage et la contrefaçon provenant d’un large éventail de campagnes gouvernementales et du secteur privé.

## Projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement

1. Dans le domaine de la propriété intellectuelle et des politiques en matière de concurrence[[127]](#footnote-128), les travaux ont continué de se concentrer sur une veille jurisprudentielle sur les questions de propriété intellectuelle et de concurrence dans les pays en développement et les économies émergentes, conformément aux recommandations nos 7, 23 et 32 du Plan d’action pour le développement. L’OMPI a renforcé sa participation au Réseau international de la concurrence, notamment au groupe de travail sur les comportements unilatéraux, contribuant aux discussions sur les questions de concurrence en rapport avec la propriété intellectuelle et apportant le point de vue favorable à la concurrence dans ce domaine à la communauté des organismes chargés de la concurrence. Au cours de la période de référence, les travaux préparatoires ont commencé avec l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en vue d’élaborer de nouvelles lignes directrices sur l’application du droit de la concurrence aux affaires liées à la propriété intellectuelle. L’OMPI a également préparé un bref rapport sur la *propriété intellectuelle, les plateformes numériques et la concurrence*, et a commencé à travailler sur la *propriété intellectuelle, la concurrence et le développement durable*[[128]](#footnote-129). En outre, la première phase d’un projet relatif à la concurrence déloyale a été achevée. Le projet vise à élaborer une boîte à outils qui aidera les agences nationales à mieux gérer les comportements liés à la propriété intellectuelle[[129]](#footnote-130).

# Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d’innovation

1. Le secteur des écosystèmes de la propriété intellectuelle et de l’innovation a continué à aider les États membres à développer des écosystèmes propices à la croissance économique. Le secteur a adopté une approche ambitieuse consistant à aller au‑delà des aspects réglementaires et d’enregistrement des actifs de propriété intellectuelle et à se concentrer sur leur gestion et leur commercialisation. Ce résultat a été obtenu grâce à la structure unique du secteur, qui associe l’économie et l’analyse des données, la propriété intellectuelle pour les entreprises et les innovateurs, ainsi que l’Institut judiciaire de l’OMPI et le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI. Au cours de la période de référence, le Secteur a tiré parti des synergies entre les secteurs de l’OMPI et a travaillé avec des partenaires et des intermédiaires clés dans les écosystèmes d’innovation, afin de fournir des outils, des ressources et des plateformes afin d’appuyer les chercheurs, les innovateurs et les entreprises, y compris les PME. Parmi les autres domaines d’intervention clés, citons l’analyse économique et les données sur la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité, les services de règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle, la mise à disposition de ressources et la formation des juges en matière de propriété intellectuelle et le soutien aux États membres dans l’élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et de politiques connexes.

## La propriété intellectuelle au service des entreprises et des innovateurs

1. Un accent continu a été mis sur les besoins des PME, conformément à la recommandation n° 4 du Plan d’action pour le développement. Dans ce contexte, l’outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle[[130]](#footnote-131) a continué à aider les entreprises à évaluer elles‑mêmes leurs actifs de propriété intellectuelle. Pour promouvoir son utilisation et accroître sa visibilité, plus de 40 événements en lien avec l’outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle ont été organisés en 2022 avec plus de 1500 participants. En conséquence, plus de 8000 utilisateurs ont visité la page Web de l’outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle, plus de 2000 rapports ont été générés par l’outil et 13 pays ont franchi le seuil des 100 visites par an. Pour le rendre encore plus accessible à un public plus large, l’outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle a été traduit en bulgare. En outre, cinq guides sur la propriété intellectuelle au service des entreprises ont été adaptés au contexte juridique, réglementaire et procédural national des États membres intéressés[[131]](#footnote-132). Il convient également de noter que le programme annuel de l’atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle a été organisé et complété pour les PME travaillant dans le domaine de la mode durable. En outre, des mesures ont été prises pour élargir l’éventail des partenaires afin de répondre aux besoins des PME. Plus précisément, des protocoles d’accord visant à co‑mettre en œuvre des projets et des programmes sur la propriété intellectuelle pour les PME ont été signés avec les institutions d’appui aux PME en République‑Unie de Tanzanie, en Afrique du Sud et à Singapour.
2. Conformément à la recommandation n° 11 du Plan d’action pour le développement, le Programme d’aide aux inventeurs (PAI) a continué d’aider les inventeurs et les petites entreprises qui ne disposent pas de ressources suffisantes à transformer leurs idées en actifs. En 2022, le programme d’aide aux inventeurs a opéré dans sept États membres[[132]](#footnote-133), où 28 bénéficiaires supplémentaires ont reçu gratuitement l’aide de professionnels des brevets expérimentés pour naviguer dans le processus d’obtention de brevets dans leur propre pays et dans des juridictions sélectionnées. Depuis sa création, le programme d’aide aux inventeurs est venu en aide à 167 inventeurs et PME, dont 41 ont obtenu un brevet. Des événements virtuels ciblés, axés sur le perfectionnement des inventeurs dans des domaines identifiés par les points focaux du programme, ont également continué à être organisés et ont touché environ 450 bénéficiaires potentiels.
3. Dans le domaine de l’assistance en matière de brevets, le programme de rédaction des demandes de brevet a continué de se concentrer sur le renforcement des compétences pratiques des spécialistes de la rédaction de brevets. Depuis 2016, plus de 1150 participants ont été formés dans le cadre du programme. En outre, la session inaugurale du programme de formation à la rédaction de brevets internationaux a été lancée en 2022, en collaboration avec la Fédération internationale des conseils en propriété intellectuelle (FICPI). Le programme de formation vise à développer les compétences des nouveaux rédacteurs de brevets, tout en créant une communauté de soutien pour aider ces professionnels à se développer pendant huit mois. La session inaugurale a réuni 40 participants de 26 pays. En outre, un atelier national a été organisé au Chili. L’année 2022 a également marqué le lancement du réseau en ligne des entrepreneurs[[133]](#footnote-134), qui vise à fournir un contenu de propriété intellectuelle adapté aux PME, permettant aux entreprises d’apprendre comment la propriété intellectuelle peut les aider à atteindre leurs objectifs commerciaux. Pour maximiser son impact, le projet de réseau en ligne des entrepreneurs cible des industries et des groupes d’entreprises spécifiques. La série de webinaires organisée dans le cadre de cette initiative en 2022 était axée sur le secteur agroalimentaire et a enregistré la participation de plus de 420 entrepreneurs et PME de 75 pays[[134]](#footnote-135). Il convient également de noter qu’au cours de la période de référence, l’OMPI a continué à collaborer avec l’Alliance du Pacifique pour élaborer une boîte à outils personnalisée sur les aspects essentiels de la propriété intellectuelle. Cet instrument sera axé sur l’aspect commercial et rassemblera les meilleurs documents de l’Alliance du Pacifique, de ses États membres et de l’OMPI. Afin de répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs, la boîte à outils sera personnalisée pour refléter la législation locale et identifier les ressources où les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) peuvent obtenir une assistance supplémentaire[[135]](#footnote-136).
4. Des centres de soutien à la technologie et à l’innovation (CATI) ont continué à être créés dans le but d’aider les États membres à développer des services locaux de soutien à l’innovation et de transfert de technologie. Le programme CATI favorise l’accès aux informations technologiques contenues dans les documents de brevet et les publications scientifiques et techniques, et fournit une assistance et des conseils sur la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle. En 2022, des réseaux nationaux de CATI ont été créés dans 90 pays, dont 32 dans des PMA, et 1416 CATI ont été inscrits dans le répertoire des CATI[[136]](#footnote-137). Il existe également trois réseaux régionaux de CATI pour les États membres de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), de l’Association des nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN) et des pays d’Amérique centrale et de la République dominicaine (CATI‑CARD), respectivement. Au cours de la période de référence, le renforcement des capacités a continué à renforcer l’impact et la durabilité des CATI par le biais de la formation en ligne avec 22 ateliers CATI nationaux et trois réunions régionales. Une série thématique de sessions “*Demandez à l’expert”* a également été organisée sur la gestion de la propriété intellectuelle, les licences de propriété intellectuelle, l’évaluation de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie afin d’accroître l’expansion des services de CATI dans ces domaines de travail.

## Économie et analyse des données

1. Le secteur a continué d’établir des études relatives au développement sur l’écart entre les sexes en matière de propriété intellectuelle et les hauts lieux de l’innovation, et il a fourni des données de qualité sur la propriété intellectuelle pour aider les décideurs à prendre des décisions éclairées. Parmi les réalisations spécifiques liées aux travaux sur les disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle en 2022, citons les suivantes : i) la publication d’un dictionnaire mondial des noms de genre (World Gender Name Dictionary 2.0), qui présente une méthodologie révisée pour l’attribution des genres, fondée sur les noms des inventeurs et des créateurs; ii) l’élaboration de Directives pour la conduite d’une analyse de genre à partir des données sur l’innovation et la propriété intellectuelle; iii) en collaboration avec Invent Together, l’organisation des deuxième et troisième éditions d’une série de séminaires virtuels sur les disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle, axés respectivement sur les régions européenne et asiatique; iv) la création de contenus Web sur le thème “*Innovation et disparités hommes‑femmes”*[[137]](#footnote-138), visant à faire connaître les efforts de recherche entrepris dans le monde entier; et v) le recrutement d’un boursier pour poursuivre les recherches sur l’innovation et les disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Parallèlement, trois études sur les pôles d’innovation de São Paulo (Brésil), Shenzhen (Chine) et Singapour (Singapour) ont été publiées. Des travaux sont en cours pour élaborer une approche de recherche visant à générer une série d’études axées sur les unités d’innovation infranationales *(c’est‑à‑dire les* pôles et les groupes) dans les pays en développement. En outre, des conseils techniques axés sur la demande et le développement ont continué d’être fournis en ce qui concerne l’indice mondial de l’innovation.

## Institut judiciaire de l’OMPI

1. L’Institut judiciaire de l’OMPI a continué à diriger les efforts de l’OMPI pour aider les magistrats des pays en développement et des PMA à remplir leur rôle essentiel dans le règlement efficace des litiges en matière de propriété intellectuelle. À cette fin, le Forum annuel de l’OMPI à l’intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle 2022[[138]](#footnote-139) a été organisé, dans un format hybride, réunissant 381 juges de 99 pays et de trois tribunaux régionaux. En outre, deux éditions de la série de webinaires à l’intention des juges ont été organisées et ont permis un échange de jurisprudence sur l’octroi de la qualité d’inventeur à l’intelligence artificielle (IA) dans les brevets et les secrets commerciaux. Il convient de noter que plus de deux tiers des juges ayant participé au forum et aux webinaires sont originaires de pays en développement et de PMA. Un soutien personnalisé au renforcement des capacités visant à accroître les connaissances en matière de propriété intellectuelle et les compétences pertinentes des juges a également continué à être fourni, en étroite collaboration avec les autorités judiciaires et autres autorités compétentes, et conformément aux recommandations du Plan d’action pour le développement. En réponse aux demandes reçues, l’OMPI a appuyé des programmes de formation judiciaire dans quatre États membres[[139]](#footnote-140). En outre, des formations judiciaires régionales et sous‑régionales ont été dispensées en Afrique, dans la région balte, en Amérique latine et dans les pays lusophones. Au cours de la période de référence, des mesures ont été prises pour améliorer WIPO Lex[[140]](#footnote-141). Les collections de lois, traités et jugements de WIPO Lex demeurent la source d’informations juridiques sur la propriété intellectuelle la plus complète, la plus fiable et la plus digne de foi disponible sur le Web. En 2022, WIPO Lex a ajouté 348 nouvelles lois de 72 pays. À la fin de l’année 2022, la base de données contenait plus de 17 000 lois, couvrant les législations nationales en matière de propriété intellectuelle et de propriété intellectuelle de 200 juridictions, ainsi que 772 traités de propriété intellectuelle, y compris les 26 traités administrés par l’OMPI. La collection de jugements de WIPO Lex s’est élargie pour inclure les principales décisions en matière de propriété intellectuelle de quatre autres États membres[[141]](#footnote-142), portant ainsi sa couverture à 28 juridictions.

## Projets intégrés du Plan d’action pour le développement

1. Vous trouverez ci‑dessous les points forts des travaux liés aux projets du Plan d’action pour le développement intégrés en 2022 :
2. “Accès à des bases de données spécialisées et appui” : des activités de formation et de sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle, à l’information en matière de brevets, aux stratégies et techniques de recherche en matière de brevets, ainsi qu’aux bases de données sur la technologie, ont été intégrées dans le programme habituel d’activités proposées aux CATI et à leurs parties prenantes. L’échange d’expériences et de bonnes pratiques entre les CATI a été encouragé par trois conférences régionales[[142]](#footnote-143), ainsi que par la plateforme de partage des connaissances eTISC, qui comptait près de 1000 membres inscrits fin 2022. En outre, le portail de rapports sur les bases de données de brevets[[143]](#footnote-144), au sein de la plateforme WIPO INSPIRE[[144]](#footnote-145), a continué à donner accès à des rapports détaillés sur le contenu et les caractéristiques d’un large éventail de bases de données de brevets. En 2022, le nombre de ces rapports figurant sur le portail s’élevait à 41. Cela a contribué à la mise en œuvre des recommandations nos 19, 30 et 31 du Plan d’action pour le développement. Des mesures ont également été prises pour faciliter l’accès aux informations relatives aux CATI, conformément aux recommandations nos 5, 8, 19, 30 et 31 du Plan d’action pour le développement. Plus précisément, fin 2022, le répertoire des CATI comprenait les coordonnées et les informations sur les services fournis par 1416 CATI. La page Web dédiée aux CATI[[145]](#footnote-146) fournissait en outre des informations sur diverses ressources destinées à soutenir le développement des connaissances et des compétences, tandis que le site eTISC[[146]](#footnote-147) servait de plateforme sociale et de connaissances pour partager des informations entre le personnel des CATI et les experts dans des groupes de discussion ou des chats sur des sujets spécialisés. Une nouvelle plateforme de gestion des projets et des performances des CATI[[147]](#footnote-148) a vu le jour en 2022[[148]](#footnote-149), afin d’assurer le suivi des projets nationaux menés par les CATI. En outre, les programmes de l’OMPI *Accès à la recherche pour le développement et l’innovation (*ARDI*)* et *Accès à l’information spécialisée en matière de brevets* (ASPI) ont continué de contribuer à la réalisation de la recommandation n° 8 du Plan d’action pour le développement. En 2022, ARDI a fourni un accès gratuit ou à faible coût à plus de 60 000 contenus académiques et professionnels évalués par les pairs, y compris des revues, des livres et d’autres ressources évaluées par des pairs. Le programme est également membre du partenariat Research4Life (R4L) avec les programmes administrés par l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), l’Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), qui offrent également du contenu dans leurs domaines spécialisés respectifs. Le programme offre un accès à plus de 198 000 ressources dans les cinq programmes associés des agences des Nations Unies à plus de 11 000 institutions enregistrées, qui ont accès à tous les programmes R4L. Le programme ASPI offre un accès gratuit ou à faible coût à des services commerciaux de bases de données sur les brevets auprès de neuf grands fournisseurs de bases de données sur les brevets qui proposent des outils avancés et sophistiqués pour rechercher et analyser les informations techniques contenues dans les documents de brevet. En 2022, 69 institutions utilisaient activement l’ASPI.
3. *Élaboration d’instruments permettant d’accéder à l’information en matière de brevets* : le développement d’analyses de brevets et la rédaction de rapports sur le paysage des brevets ont été lancés dans le cadre de ce projet, qui répond aux recommandations nos 19, 30 et 31 du Plan d’action pour le développement. Dans ce contexte, 15 rapports sur le paysage des brevets relatifs aux technologies ont été commandés, notamment dans les domaines de la santé, du changement climatique et de l’environnement. Des rapports sur le paysage des brevets concernant les vaccins et les thérapies liés à la COVID‑19[[149]](#footnote-150) et sur les piles à hydrogène dans les transports ont été publiés en 2022. En outre, un compendium a répertorié 265 autres rapports sur le paysage des brevets concernant diverses technologies et provenant d’autres organisations. Des directives méthodologiques pour l’élaboration de ces rapports ont également été formalisées dans les *orientations pour la rédaction des cartographies de brevets*, un *manuel sur l’utilisation d’outils open‑source aux fins de l’analyse des brevets* et un *manuel sur l’analyse des brevets*, ces deux derniers étant mis à jour en 2022. Dans cet esprit, le didacticiel électronique sur l’utilisation de l’information en matière de brevets a été mis à disposition sous la forme d’un cours d’enseignement à distance de l’Académie de l’OMPI (DL‑177)[[150]](#footnote-151). En outre, le portail d’accès au registre des brevets[[151]](#footnote-152), qui vise à fournir des informations sur les registres de brevets en ligne, les bulletins de brevets et les informations relatives à la situation juridique issues de plus de 200 ressorts juridiques et collections d’informations en matière de brevets, a enregistré 7242 visiteurs uniques et environ 118 000 téléchargements au format PDF de ses documents sur les ressorts juridiques.
4. Utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique : les guides pratiques sur l’identification[[152]](#footnote-153) et l’utilisation[[153]](#footnote-154) des inventions figurant dans le domaine public ont été assortis d’un instrument pour l’utilisation des inventions relevant du domaine public. Ils offrent un ensemble d’outils d’analyse et de décision pour la mise au point de nouveaux produits et services, en utilisant les inventions du domaine public. La poursuite du développement de ces guides par le biais d’une boîte à outils complémentaire et d’une approche mixte modulaire d’apprentissage en ligne sur les outils de la boîte à outils fait partie d’un projet en cours du Plan d’action pour le développement intitulé *Recenser et utiliser les inventions tombées dans le domaine public*.
5. *Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition* :un manuel et une boîte à outils[[154]](#footnote-155) pour évaluer les besoins en formation dans les domaines liés au transfert de technologie ont été élaborés en 2022. Le manuel et la boîte à outils aident à inventorier les chaînes de valeur de l’innovation, y compris les bailleurs de fonds, les développeurs, les gestionnaires et les utilisateurs de la propriété intellectuelle et les institutions de soutien associées, telles que les CATI, ainsi que les relations entre eux, afin d’identifier les lacunes en matière de qualifications et de compétences et de concevoir des programmes de formation efficaces pour les individus et les institutions au niveau national.
6. *Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs* :l’intégration du projet comprenait des projets de politiques nationales de propriété intellectuelle dans la région arabe[[155]](#footnote-156), aboutissant à l’adoption de 33 politiques institutionnelles de propriété intellectuelle en Égypte et en Jordanie, et le modèle national de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle pour les institutions universitaires jordaniennes, contribuant à la mise en œuvre de la recommandation n° 26 du Plan d’action pour le développement. La base de données de l’OMPI sur les politiques de propriété intellectuelle a été enrichie de 61 nouvelles politiques institutionnelles de propriété intellectuelle. De nouveaux types de “documents d’accompagnement” ont été ajoutés, tels que les “*politiques en matière de conflits d’intérêts*”, les “*politiques en matière de conseil*”, les “*politiques en matière de commercialisation*”, les “*politiques en matière d’essaimage”*, les “politiques *en matière de logiciels*”, les “*politiques en matière de droit d’auteur*” et les “*politiques en matière d’utilisation des œuvres protégées par le droit d’auteur*”. En outre, la page Web de l’OMPI sur le transfert de technologie a été traduite dans toutes les langues officielles de l’OMPI. Le nombre de visiteurs de la nouvelle page Web a également augmenté de manière significative en 2022.
7. *Renforcement des capacités des institutions de propriété intellectuelle et des utilisateurs aux niveaux national, sous régional et régional :* la méthodologie et les outils de l’OMPI pour l’élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, créés dans le cadre de ce projet, ont été utilisés par l’OMPI pour étendre son assistance à de nombreux pays en développement et pays en transition. Le Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d’innovation a été chargé en 2021 d’améliorer la capacité de l’OMPI à fournir des conseils spécialisés et une assistance aux États membres pour la conception et la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle qui s’alignent sur leurs objectifs en matière d’innovation, de créativité et de développement économique, et à soutenir leurs efforts pour améliorer leurs écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation. En 2022, une petite équipe chargée des stratégies nationales de propriété intellectuelle a été créée en tant que point de contact et centre d’expertise, et a travaillé main dans la main tout au long de l’année avec les divisions régionales du secteur du développement régional et national, ainsi qu’avec d’autres secteurs de l’OMPI, afin de fournir un soutien et des conseils renforcés aux États membres sur plus de 25 stratégies nationales de propriété intellectuelle. La *Méthode de l’OMPI concernant l’élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle*[[156]](#footnote-157), créée dans le cadre dudit projet du Plan d’action pour le développement, a continué d’offrir une approche souple et facilement personnalisable pour soutenir le processus de formulation des stratégies nationales de propriété intellectuelle.
8. La *propriété intellectuelle et l’économie informelle*, ainsi que l’ouvrage correspondant, “*The Informal Economy in Developing Nations – Hidden Engine of Innovation?*”[[157]](#footnote-158), copublié avec Cambridge University Press, ont continué à susciter une grande attention de la part des décideurs politiques et des universitaires. À mesure que les politiques et les mesures de l’innovation s’améliorent dans les économies en développement, le thème de l’innovation dans l’économie informelle devient de plus en plus pertinent. La contribution du projet était unique dans sa conceptualisation, sa mesure et sa pertinence politique, et a continué à avoir une incidence significative sur les instances politiques, tels que l’Union africaine et le projet d’indicateurs africains des sciences, de la technologie et de l’innovation (ASTII), ainsi que dans des pays d’Afrique, d’Amérique latine et de certaines régions d’Asie. Les indices nationaux d’innovation commencent à mieux cerner cet aspect de l’innovation. La contribution sera également présentée dans le “*Handbook of Innovation and Regulation”*, qui sera publié en 2023.
9. Dans le cadre du projet du Plan d’action pour le développement intitulé “Coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans le domaine de l’enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle”[[158]](#footnote-159), l’Institut judiciaire de l’OMPI, en collaboration avec l’Académie de l’OMPI et d’autres secteurs d’activité de l’Organisation, a continué d’étoffer son offre pour aider les autorités judiciaires nationales et régionales à remplir leur rôle en assurant un écosystème de propriété intellectuelle équilibré et efficace, notamment dans les pays en développement et les PMA. Plus précisément, le projet a été intégré dans un programme de formation continue à l’intention du corps judiciaire[[159]](#footnote-160), coordonné par l’Institut judiciaire de l’OMPI. Après le lancement du cours général sur la propriété intellectuelle pour les juges, plus de 400 juges ont suivi le cours en 2022. En outre, l’OMPI a établi une coopération formelle avec quatre États membres[[160]](#footnote-161), afin de proposer des versions personnalisées du cours aux membres de leurs systèmes judiciaires.

## Projets en cours du Plan d’action pour le développement

1. Le Secteur est chargé de la mise en œuvre des actuels projets du Plan d’action pour le développement suivants :
2. *Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle :* au cours de la période de référence, le site Web[[161]](#footnote-162) du projet a été mis en ligne, afin de présenter les résultats du projet. Il présentera également une série d’histoires d’inventrices qui ont utilisé le système de propriété intellectuelle dans leur stratégie de commercialisation de leurs produits innovants, élaborés dans le cadre du projet.
3. *Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d’une méthode pour l’élaboration d’évaluations d’incidence sur l’utilisation du système de la propriété intellectuelle :* la mise en œuvre du projet a commencé en janvier 2022. Les activités suivantes ont été réalisées au cours de la période de référence : i) le recrutement d’un chargé de recherche pour diriger les travaux du projet; ii) la prise de contact avec les deux premiers pays pilotes, à savoir El Salvador et le Bhoutan; et iii) l’évaluation du premier lot de données de propriété intellectuelle provenant des deux pays pilotes mentionnés.
4. *Recenser et utiliser les inventions tombées dans le domaine public :* la mise en œuvre du projet a commencé en janvier 2022. Le projet comprend l’élaboration d’un manuel contenant des outils concrets en rapport avec les principes et procédures décrits dans les deux guides intitulés “*Recensement des inventions dans le domaine public – Guide à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs*”, et “*Utilisation des inventions relevant du domaine public – Guide à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs”*, précédemment développé dans le cadre d’un projet du Plan d’action pour le développement intégré concernant l’*utilisation des informations relevant du domaine public pour le développement économique.* Pendant la période de référence, les travaux préparatoires ont commencé à élaborer une approche de formation virtuelle modulaire d’apprentissage mixte sur la boîte à outils comprenant les outils décrits dans les guides. En outre, l’élaboration d’un kit de formation, comprenant un guide de l’apprenant et des matériaux d’apprentissage modulaires, a été lancée pour soutenir la formation pratique sur la boîte à outils. Le kit de formation comprendra des vidéos explicatives pour présenter les concepts clés et compléter les descriptions des outils, ainsi que des ressources/ensembles de données pour les simulations de formation dans le cadre de séminaires en classe ou en ligne dirigés par un instructeur.

# Secteur administration, finances et gestion

1. Le Secteur administration, finances et gestion a continué de jeter les bases nécessaires pour obtenir des résultats efficaces dans l’ensemble de l’OMPI. En 2022, le thème intersectoriel du développement a continué d’être intégré dans tous les objectifs stratégiques de l’OMPI[[162]](#footnote-163). Tout au long de l’année, l’Organisation a continué à fournir un large éventail d’assistance technique et d’activités de renforcement des capacités, à développer des plateformes, des bases de données et des partenariats pour aider ses États membres à promouvoir un environnement positif pour exploiter le pouvoir de l’innovation et de la créativité. Pour maximiser l’impact de ses activités sur le développement sur le terrain, l’OMPI a également commencé à mettre en œuvre de nouvelles initiatives axées sur l’impact, en mettant davantage l’accent sur le développement et la responsabilité des résultats. À cette fin, des ressources financières avaient été allouées dans le programme de travail et budget pour l’exercice 2022‑2023[[163]](#footnote-164). Il convient de noter que l’Organisation a commencé à mettre en œuvre son train de mesures dans la lutte contre la COVID‑19, pour lequel un montant de 3 millions de francs suisses avait été dédié pour l’exercice 2022‑2023. Les États membres sont invités à envoyer leurs demandes pour bénéficier d’un soutien ciblé et personnalisé pour faire face à la pandémie de COVID‑19 et mieux reconstruire[[164]](#footnote-165).

## Projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement

1. Amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats : le projet a donné lieu à une série de discussions sur l’assistance technique fournie par l’OMPI dans le contexte du CDIP. Ces discussions ont abouti à l’adoption de la proposition dite “espagnole” ou proposition en six points sur l’assistance technique, lors de la dix‑huitième session du comité. Cette proposition invitait le Secrétariat à prendre une série de mesures, qui ont été mises en œuvre comme indiqué dans un rapport présenté à la vingt‑quatrième session du CDIP. Lors de cette session, le comité a décidé que les discussions futures relatives à l’assistance technique fournie par l’OMPI se poursuivraient au titre du point de l’ordre du jour intitulé “Assistance technique fournie par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement”. Au cours de l’année 2022, sous ce point du sous‑ordre du jour, le comité a poursuivi l’examen de la proposition du Secrétariat sur les modalités des futurs webinaires sur l’assistance technique[[165]](#footnote-166). Le comité a demandé au Secrétariat de réviser le document, sur la base des commentaires des États membres, pour examen à la trentième session du CDIP. En outre, une *proposition du groupe des pays africains pour une évaluation extérieure indépendante de l’assistance technique de l’OMPI fournie dans le domaine de la coopération pour le développement*[[166]](#footnote-167) a été examinée par le CDIP à sa vingt‑neuvième session. À la suite de ces discussions, et sur la base de cette proposition, le comité a demandé au Secrétariat de préparer le projet de mandat pour examen à sa trentième session en avril 2023.

# Bureau du Directeur général

1. Le Bureau du Directeur général a continué à se concentrer sur la direction stratégique globale et la coordination du travail de l’Organisation. Ce faisant, il a introduit des politiques favorisant une culture d’entreprise dynamique qui donne au personnel de l’OMPI les moyens de travailler efficacement, en collaboration et de manière innovante. Au cours de la période de référence, un accent particulier a été mis sur les communications régulières et ciblées avec les États membres afin de diffuser des informations et de recueillir des commentaires sur les activités de l’Organisation pour renforcer la transparence.

ACTUALITÉS ET MÉDIAS

1. Tout au long de l’année 2022, une série d’activités ont été entreprises pour sensibiliser à l’importance de la propriété intellectuelle pour la croissance et le développement. Une approche narrative a continué d’être utilisée pour illustrer la manière dont la propriété intellectuelle soutient le développement – une approche de communication fondée sur le principe “montrer, ne pas dire”. Plus de 290 vidéos ont été produites, dont quelque 90 vidéos présentant des exemples de réussite en matière d’innovation et de créativité dans les pays en développement. Les contenus sur les réseaux sociaux ont également été adaptés pour souligner l’importance de la propriété intellectuelle pour promouvoir l’innovation dans les pays et les communautés en développement, grâce à une approche centrée sur les personnes. La présence de l’OMPI sur les médias sociaux et dans la presse mondiale a connu une croissance rapide au cours de l’année, pour atteindre plus de 400 000 adeptes au total, ce qui témoigne d’un intérêt mondial croissant pour l’OMPI et l’utilisation de la propriété intellectuelle au service de la croissance économique et culturelle des pays.

## Déontologie et intégrité

1. Le Bureau de la déontologie de l’OMPI a continué d’aider le Directeur général à assurer la conception, l’élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de l’OMPI en matière de déontologie en vue de renforcer l’intégrité, le respect des règles de déontologie et l’éthique dans la conduite des activités de l’Organisation. Afin d’aider le personnel de l’OMPI à comprendre ses responsabilités éthiques et de promouvoir une culture éthique à l’échelle de l’organisation, des mesures ont été prises pour accroître les activités de sensibilisation. Une initiative clé a été l’organisation d’une réunion publique à laquelle ont participé environ 750 personnes pour évoquer la manière dont le personnel de l’OMPI peut être aidé à traiter les questions liées à la déontologie. En outre, des sessions de formation sur mesure ont été organisées pour des petits groupes et des équipes sur diverses questions de déontologie[[167]](#footnote-168). L’année 2022 a également marqué le lancement réussi d’un nouveau cours en ligne sur la déontologie et l’intégrité à l’OMPI. La formation, qui est obligatoire pour l’ensemble du personnel de l’OMPI, a également permis de rappeler le rôle clé que joue chaque membre du personnel, en particulier ceux qui dirigent et guident les autres, dans la création d’un environnement de travail positif. Entre‑temps, des conseils et des orientations confidentiels ont continué à être fournis au personnel et aux autres membres du personnel sur des questions liées à la déontologie. Plus précisément, une augmentation de 300% des demandes a été enregistrée, par rapport aux années précédentes (2019‑2021). L’augmentation continue du nombre de demandes de conseils est un reflet positif de l’impact des initiatives d’éducation et de sensibilisation. Conformément à son mandat, le Bureau a également administré avec succès le programme 2022 de divulgation d’informations financières et de déclaration d’intérêts afin d’aider l’OMPI à identifier et à traiter les conflits d’intérêts personnels dans le but d’atténuer ou d’éliminer les conflits d’intérêts dans l’intérêt de l’OMPI. En ce qui concerne le travail d’élaboration des politiques, d’importants progrès ont été réalisés dans la révision des politiques de divulgation financière et de protection contre les représailles[[168]](#footnote-169). Enfin, le Bureau de la déontologie a poursuivi son engagement actif auprès du Réseau déontologie des organisations multilatérales[[169]](#footnote-170).

## Supervision interne

1. Les initiatives de supervision interne ont continué à aider l’Organisation à atteindre ses objectifs en renforçant la responsabilité, la conformité, l’optimisation des ressources, la gestion, le contrôle interne et la gouvernance d’entreprise. Plus précisément, la Division de la supervision interne de l’OMPI a publié un rapport d’évaluation en 2022 qui visait, entre autres, à évaluer et à mesurer l’efficacité de l’OMPI dans l’organisation et la gestion des comités permanents. Dans l’ensemble, les États membres ont reconnu que le Secrétariat de l’OMPI menait à bien ses activités logistiques et organisationnelles à l’appui des comités permanents. Le rapport a également mis en évidence les processus, les pratiques et les activités du Secrétariat de l’OMPI qui pourraient être optimisés afin de mieux soutenir la préparation, la gestion et le suivi des travaux des comités permanents. L’évaluation a recommandé, entre autres, que les rôles et les procédures des comités permanents soient davantage clarifiés et harmonisés. En outre, le rôle de rapporteur du Secrétariat de l’OMPI devrait être davantage optimisé afin de mieux favoriser la coopération et les échanges avant, pendant et après les sessions des comités permanents.

## Programme des jeunes experts

1. L’année 2022 a également marqué le lancement du programme pour les jeunes experts (YEP) de l’OMPI[[170]](#footnote-171), visant à former la prochaine génération de dirigeants mondiaux de la propriété intellectuelle afin de contribuer à la création d’écosystèmes d’innovation dans le monde. Le programme de deux ans hébergé à l’OMPI est conçu pour exposer les jeunes à haut potentiel, en particulier ceux des pays en développement et des PMA, ainsi que des pays en transition, aux aspects techniques et politiques de la propriété intellectuelle. Il comprend également un programme structuré de mentorat pour chaque jeune expert, ainsi que des possibilités régulières de mise en réseau avec des dirigeants et des cadres supérieurs de l’OMPI. La première cohorte de jeunes experts a rejoint l’OMPI en février 2022 pour une mission de deux ans. Les jeunes experts sélectionnés ont été affectés à des missions en fonction des besoins et des priorités de l’organisation et sur la base du profil et de l’intérêt exprimé par les candidats. Tout au long de l’année, les jeunes sélectionnés ont été exposés à une vaste expérience de travail à l’OMPI, axée sur l’apprentissage sur le tas dans différents secteurs de l’OMPI. L’OMPI attend des jeunes experts qu’ils apportent des idées et des expériences nouvelles à l’OMPI et qu’ils partagent les valeurs, la passion et le dévouement nécessaires à la réalisation de la mission de l’Organisation, à savoir diriger l’élaboration d’un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Un appel à candidatures pour une deuxième cohorte de jeunes experts a été lancé en septembre 2022[[171]](#footnote-172).

# Conclusion

1. L’année 2022 marque le début d’un parcours de transformation pour l’Organisation, porté par le contexte stratégique ambitieux du Plan stratégique à moyen terme de l’OMPI 2022‑2026 et les orientations des États membres. L’esprit inlassable du CDIP est resté un élément essentiel de la quête de l’Organisation visant à stimuler l’innovation et la créativité pour un avenir meilleur. Grâce à l’intégration du Plan d’action pour le développement dans tous les secteurs de l’OMPI et à l’adoption de nouveaux projets du Plan d’action pour le développement, l’Organisation a répondu efficacement aux circonstances et besoins actuels des États membres en matière de développement durant la période considérée. Tout au long de l’année, l’accent a été mis sur l’élargissement de l’éventail des parties prenantes avec lesquelles l’OMPI collabore, ainsi que sur l’adoption d’une approche du développement axée sur l’impact. Ce faisant, l’Organisation, avec le soutien des États membres, s’efforce de tracer la voie vers un monde où la propriété intellectuelle est un puissant catalyseur d’emplois, d’investissements et de développement qui soutient les innovateurs et les créateurs partout dans le monde.

[L’annexe I suit]

# Liens entre les 45 recommandations du Plan d’action pour le développement et les résultats escomptés de l’OMPI pour 2022‑2026

|  |  |
| --- | --- |
| ***Recommandation n° 1\*[[172]](#footnote-173)*** | ***Liens avec les résultats escomptés[[173]](#footnote-174)*** |
| L’assistance technique de l’OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l’ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.  4.5 Amélioration de l’infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 2*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Fournir une assistance complémentaire à l’OMPI sous forme de contributions de donateurs et constituer un fonds fiduciaire ou d’autres fonds de contributions volontaires au sein de l’OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l’exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 3\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d’assistance technique de l’OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l’accent sur l’initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d’enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l’opinion publique à la propriété intellectuelle. | 1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d’amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. |
| ***Recommandation n° 4\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres.  4.4 Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 5*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| L’OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l’ensemble des activités d’assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur des activités spécifiques, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l’activité a été mise en œuvre. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 6\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Le personnel et les consultants chargés de l’assistance technique au sein de l’OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d’intérêts potentiels. L’OMPI établira une liste des consultants chargés de l’assistance technique au sein de l’OMPI et la diffusera largement auprès des États membres. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d’agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante. |
| ***Recommandation n° 7\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l’interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 8*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu’à leurs organismes régionaux et sous‑régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d’accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets. | 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.  4.4 Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 9*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI de créer, en concertation avec les États membres, une base de données pour établir le parallèle entre les besoins spécifiques de développement liés à la propriété intellectuelle et les ressources disponibles, étendant ainsi la portée de ses programmes d’assistance technique, afin de réduire la fracture numérique. | 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 10*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l’efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l’intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous‑régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle. | 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. |
| ***Recommandation n° 11\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l’OMPI. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.  4.4 Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 12\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l’OMPI portant sur les questions de fond et l’assistance technique, conformément au mandat de l’Organisation. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 13\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| L’assistance législative de l’OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 14\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Dans le cadre de l’accord entre l’OMPI et l’OMC, l’OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l’exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l’utilisation des marges de manœuvre prévues par l’Accord sur les ADPIC. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 15\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Les activités d’établissement de normes doivent :   * être exhaustives et réalisées à l’initiative des membres; * prendre en considération les différents niveaux de développement; * établir un équilibre entre les coûts et les avantages; * constituer un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l’ensemble des États membres de l’OMPI ainsi que les points de vue d’autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et * être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l’OMPI. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité. |
| ***Recommandation n° 16\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Prendre en considération la préservation du domaine public dans l’élaboration des normes à l’OMPI et approfondir l’analyse des conséquences et des avantages d’un domaine public riche et accessible. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 17\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Dans ses activités, notamment en matière d’établissement de normes, l’OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 18\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l’élaboration éventuelle d’un ou plusieurs instruments internationaux. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 19\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l’OMPI, pour faciliter davantage l’accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l’innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l’OMPI. | 1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d’amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 20*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Promouvoir les activités d’établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l’OMPI, y compris l’élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d’aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 21\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| L’OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon que de besoin, avant d’entreprendre toute nouvelle activité d’établissement de normes, dans le cadre d’un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d’experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité. |
| ***Recommandation n° 22*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Les activités d’établissement de normes de l’OMPI devraient appuyer les objectifs de développement arrêtés à l’intérieur du système des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.  Le Secrétariat de l’OMPI, sans préjudice du résultat des réflexions des États membres, devrait traiter dans ses documents relatifs aux activités d’établissement de normes, selon que de besoin et compte tenu des directives des États membres, des questions telles que :  a) la garantie de la mise en œuvre nationale des normes de propriété intellectuelle; b) les liens entre propriété intellectuelle et concurrence;  c) le transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle;  d) les flexibilités potentielles et les exceptions et limitations pour les États membres; et e) la possibilité de dispositions particulières supplémentaires pour les pays en développement et les PMA. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 23*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l’innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA. | 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 24*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI, dans le cadre de son mandat, d’étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l’information (SMSI), en prenant aussi en considération l’importance du Fonds de solidarité numérique (FSN). | 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 25*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d’en tirer profit, le cas échéant. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 26*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Encourager les États membres, en particulier les pays industrialisés, à inciter leurs institutions travaillant dans la recherche et le domaine scientifique à renforcer leur coopération et leurs échanges avec les institutions de recherche‑développement des pays en développement, en particulier des PMA. | 2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 27*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d’un organe compétent de l’OMPI, des discussions axées sur l’importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d’aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l’utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel. | 2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité.  3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  4.1 Intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement dans les activités de l’OMPI.  4.5 Amélioration de l’infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 28*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Examiner les politiques et mesures relatives à la propriété intellectuelle que les États membres, en particulier les pays industrialisés, pourraient adopter pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie vers les pays en développement. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 29*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Inscrire les délibérations sur les questions relatives au transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle dans le mandat d’un organe approprié de l’OMPI. | 2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 30*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| L’OMPI devrait coopérer avec d’autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d’accéder à l’information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d’en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs. | 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l’ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.  3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. |
| ***Recommandation n° 31*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s’agissant par exemple de demander à l’OMPI de faciliter l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. |
| ***Recommandation n° 32*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Ménager au sein de l’OMPI la possibilité d’échanger des informations et des données d’expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité.  2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l’ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle. |
| ***Recommandation n° 33*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI d’élaborer un mécanisme efficace d’examen et d’évaluation annuel, en vue d’analyser l’ensemble de ses activités axées sur le développement, notamment celles qui ont trait à l’assistance technique, en établissant à cette fin des indicateurs et des critères spécifiques, le cas échéant. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces. |
| ***Recommandation n° 34*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Afin d’aider les États membres à élaborer des programmes nationaux de vaste portée, demander à l’OMPI de mener une étude sur les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l’économie informelle, notamment sur les coûts et les avantages concrets de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la création d’emplois. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres.  4.4 Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 35\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l’incidence économique, sociale et culturelle de l’utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 36*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Échanger des données d’expérience sur des projets de partenariat ouverts tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. |
| ***Recommandation n° 37\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| À la demande des États membres et selon leurs instructions, l’OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 38*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Renforcer la capacité de l’OMPI d’évaluer objectivement les incidences des activités de l’Organisation sur le développement. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 39*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI d’aider, dans le cadre de ses compétences et de sa mission fondamentales et en coopération avec les organisations internationales compétentes, les pays en développement, en particulier les pays africains, en menant des études sur la fuite des cerveaux et en formulant des recommandations en conséquence. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 40*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI d’intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l’OMS, l’ONUDI, l’UNESCO et d’autres organisations internationales compétentes, notamment l’OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l’application de programmes de développement. | 1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d’amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.  2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l’ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle. |
| ***Recommandation n° 41*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Effectuer une étude des activités d’assistance technique de l’OMPI existantes dans le domaine de la coopération et du développement. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 42\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l’OMPI, conformément à ses critères concernant l’admission et l’accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l’ordre du jour. | 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l’ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle. |
| ***Recommandation n° 43*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Examiner comment améliorer le rôle de l’OMPI dans la recherche de partenaires pour le financement et l’exécution de projets relatifs à la fourniture d’une assistance ayant trait à la propriété intellectuelle dans le cadre d’une procédure transparente et contrôlée par les membres et sans préjudice des activités de l’OMPI en cours. | 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. |
| ***Recommandation n° 44\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Compte tenu de la nature de l’OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu’institution spécialisée de l’Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d’établissement de normes dans l’Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d’une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d’ordre du jour et de programme. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité. |
| ***Recommandation n° 45*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Replacer l’application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l’intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement, étant donné que, conformément à l’article 7 de l’Accord sur les ADPIC, “la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devraient contribuer à la promotion de l’innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, à l’avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d’une manière propice au bien‑être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d’obligations”. | 2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. |

[L’annexe II suit]

# Liste des projets du Plan d’action pour le développement en 2022

|  |  |
| --- | --- |
| ***Projets achevés et évalués du Plan d’action pour le développement (37)*** | |
| 1. | Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement |
| 2. | Base de données de l’assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP‑TAD) |
| 3. | Accès à des bases de données spécialisées et appui – Phase I |
| 4. | Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (propriété intellectuelle DMD) |
| 5. | Création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle |
| 6. | Projet relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces |
| 7. | Structure d’appui à l’innovation et au transfert de technologie à l’intention des institutions nationales |
| 8. | Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs de propriété intellectuelle aux niveaux national, sous‑régional et régional |
| 9. | La propriété intellectuelle et le domaine public |
| 10. | Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence |
| 11. | Propriété intellectuelle, technologies de l’information et de la communication (TIC), la fracture numérique et l’accès aux savoirs |
| 12. | Élaboration d’instruments permettant d’accéder à l’information en matière de brevets |
| 13. | Amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l’OMPI aux fins du suivi et de l’évaluation des activités de développement |
| 14. | Renforcement des capacités d’utilisation de l’information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement |
| 15. | Propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA |
| 16. | Les brevets et le domaine public |
| 17. | Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux |
| 18. | Propriété intellectuelle et économie informelle |
| 19. | Accès à des bases de données spécialisées et appui – Phase II |
| 20. | Création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle – Phase II |
| 21. | Propriété intellectuelle et développement socioéconomique |
| 22. | Élaboration d’instruments permettant d’accéder à l’information en matière de brevets – Phase II |
| 23. | Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national pour gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et améliorer les résultats et l’organisation en réseau des organisations de gestion collective du droit d’auteur |
| 24. | Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs |
| 25. | Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle |
| 26. | Renforcement et développement du secteur de l’audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains |
| 27. | Renforcement de la coopération Sud‑Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés |
| 28. | Propriété intellectuelle et gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) |
| 29. | Renforcement des capacités d’utilisation de l’information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement – Phase II |
| 30. | Propriété intellectuelle et développement socioéconomique – Phase II |
| 31. | Renforcement et développement du secteur de l’audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains – Phase II |
| 32. | Coopération avec les établissements de formation judiciaire dans le domaine du développement et de l’enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays les moins avancés |
| 33. | Propriété intellectuelle, tourisme et culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte et dans d’autres pays en développement |
| 34. | Utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique |
| 35. | Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition |
| 36. | Renforcer l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels |
| 37. | Instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies |
| ***Projets du Plan d’action pour le développement en cours de mise en œuvre en décembre 2022 (9)*** | |
| 1. | Droit d’auteur et distribution de contenu dans l’environnement numérique |
| 2. | Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu’axe transversal du développement économique |
| 3. | Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle |
| 4. | Propriété intellectuelle, tourisme et la gastronomie au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au Pérou au moyen de la propriété intellectuelle |
| 5. | Recenser et utiliser les inventions tombées dans le domaine public |
| 6. | Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l’Union Économique et Monétaire Ouest‑Africaine (UEMOA) |
| 7. | Promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l’ère du numérique |
| 8. | Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d’une méthode pour l’élaboration d’évaluations d’incidence sur l’utilisation du système de la propriété intellectuelle |
| 9. | Renforcement du pouvoir des petites entreprises grâce à la propriété intellectuelle : élaboration de stratégies pour soutenir les indications géographiques ou les marques collectives dans la période postérieure à l’enregistrement |
| ***Projets du Plan d’action pour le développement approuvés en 2022 (2)*** | |
| 1. | Réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles au moyen de l’innovation et de la propriété intellectuelle |
| 2. | Renforcer l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels – phase II |

[Fin de l’annexe II et du document]

1. Le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022‑2026 est disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=541373>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Division pour l’Afrique, Division pour les pays les moins avancés, Division pour les pays arabes, Division pour l’Asie et le Pacifique, Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes, Division pour les pays en transition et les pays développés. [↑](#footnote-ref-3)
3. L’OMPI dispose de bureaux extérieurs en Algérie, au Brésil, en Chine, au Japon, au Nigéria, dans la Fédération de Russie et à Singapour. [↑](#footnote-ref-4)
4. Vous trouverez de plus amples informations à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/tad/fr/activitydetails.jsp?id=25842>. [↑](#footnote-ref-5)
5. Les détails sont accessibles à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/technology‑transfer/fr/news/2022/news\_0004.html](https://www.wipo.int/technology-transfer/fr/news/2022/news_0004.html). [↑](#footnote-ref-6)
6. À savoir, en Malaisie, aux Philippines, à Sri Lanka, en Thaïlande et au Viet Nam dans le cadre du projet de création d’un environnement propice à l’innovation pour la propriété intellectuelle et la technologie, avec le soutien de l’Office des brevets du Japon. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/cooperation/en/funds\_in\_trust/japan\_fitip\_global/news/2022/news\_0009.html](http://www.wipo.int/cooperation/en/funds_in_trust/japan_fitip_global/news/2022/news_0009.html). [↑](#footnote-ref-7)
7. Les directeurs de 11 offices de propriété industrielle d’Amérique latine ont participé à la réunion. ONU Femmes et un expert régional en matière de genre ont également participé à la session. [↑](#footnote-ref-8)
8. Vous trouverez de plus amples informations à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=72351](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=72351). [↑](#footnote-ref-9)
9. Les services et le soutien liés à la COVID‑19 de l’OMPI sont accessibles à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/covid‑19/fr/](https://www.wipo.int/covid-19/fr/). [↑](#footnote-ref-10)
10. Le nouveau programme d’action de Doha reconnaît l’importance cruciale de la science, de la technologie et de l’innovation, notamment des écosystèmes d’innovation inclusifs et favorables, pour atteindre les objectifs de développement durable. Il contient des objectifs et des actions plus spécifiques concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité. [↑](#footnote-ref-11)
11. Les domaines d’action de l’OMPI ont été examinés et adoptés par les États membres des PMA lors du forum de préconférence de l’OMPI, qui s’est tenu à Genève les 13 et 14 décembre 2021, en préparation de la cinquième conférence des Nations Unies sur les PMA, et sont accessibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=563348](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=563348). [↑](#footnote-ref-12)
12. L’Éventail est disponible à l’adresse suivante : [www.un.org/ldcportal/content/wipos‑graduation‑support‑package‑ldcs::#:~:text=Launched%20in%20July%202022%2C%20the,to%20graduating%20and%20graduated%20LDCs](http://www.un.org/ldcportal/content/wipos-graduation-support-package-ldcs#:~:text=Launched%20in%20July%202022%2C%20the,to%20graduating%20and%20graduated%20LDCs). [↑](#footnote-ref-13)
13. Les six langues officielles des Nations Unies et 10 autres langues. [↑](#footnote-ref-14)
14. Ce cours offre aux professionnels des brevets les compétences techniques et les connaissances nécessaires pour préparer et déposer des demandes de brevet réussies. Il peut également être intégré dans la qualification et la formation nationales/régionales des professionnels des brevets des États membres de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-15)
15. Ce cours intègre les meilleures pratiques de l’OMPI en matière de gestion axée sur les résultats et d’autres bonnes pratiques en matière de préparation, de suivi et d’évaluation de projets. [↑](#footnote-ref-16)
16. Ce cours vise à former le personnel des organisations de gestion collective à l’utilisation du logiciel de gestion des droits développé par l’OMPI. [↑](#footnote-ref-17)
17. Ce cours commencera en face à face, en collaboration avec la République de Corée, à Séoul en 2023. [↑](#footnote-ref-18)
18. Il s’agit notamment des offices de propriété intellectuelle de l’Albanie, du Cabo Verde, de Cuba, de l’Égypte, de la Lettonie, de la Slovaquie, de l’Afrique du Sud, de la Mongolie, du Tadjikistan, de l’Ukraine, de l’Ouzbékistan, d’Antigua‑et‑Barbuda, de la Trinité‑et‑Tobago et du Brésil. [↑](#footnote-ref-19)
19. La plupart de ces cours avancés ont été proposés en ligne, à l’exception de deux d’entre eux qui ont été dispensés dans un format hybride. [↑](#footnote-ref-20)
20. Le format du programme d’études du PPP a été modifié en 2021. [↑](#footnote-ref-21)
21. À cet égard, pour faciliter les discussions, une liste de sujets avec des propositions des États membres a été établie et est mise à jour périodiquement. Les États membres sont invités à soumettre à tout moment leurs propositions de sujets liés à la propriété intellectuelle et au développement. [↑](#footnote-ref-22)
22. La présentation du Secrétariat est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=576651](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=576651). [↑](#footnote-ref-23)
23. Les présentations du Secrétariat sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=589492](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=589492). [↑](#footnote-ref-24)
24. Voir le document CDIP/28/3, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=568113](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=568113). [↑](#footnote-ref-25)
25. Voir le document CDIP/29/3, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=579081](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=579081). [↑](#footnote-ref-26)
26. La base de données a été créée en juin 2013, comme convenu par le comité lors de sa sixième session : [https://www.wipo.int/ip‑development/fr/agenda/flexibilities/database.html](https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/flexibilities/database.html). [↑](#footnote-ref-27)
27. Le document CDIP/20/5 est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=387181](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=387181). [↑](#footnote-ref-28)
28. Les mises à jour notifiées par les États membres peuvent concerner : i) une modification de l’un ou de plusieurs articles figurant déjà dans la base de données; ou ii) un article inexistant dans la base de données, qui vient d’être adopté dans leur législation nationale et qui concerne des éléments de flexibilité contenus dans la base de données. [↑](#footnote-ref-29)
29. Voir le document CDIP/28/8, accessible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=569442>. [↑](#footnote-ref-30)
30. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/women‑and‑ip/fr/news/2022/news\_0006.html](https://www.wipo.int/women-and-ip/fr/news/2022/news_0006.html). [↑](#footnote-ref-31)
31. Mme Lilian Nantume, fondatrice et directrice générale de Grooming a Successful Woman with Intellectual Mind (GSWIM, “Former une femme à succès dotée d’un esprit intellectuel” en français), qui conseille des cheffes d’entreprise en Ouganda en collaboration avec l’OMPI, a créé un site Web pour présenter les 10 plus grandes réussites, qui sont accessibles à l’adresse suivante : [www.gswim.org/gswimwomensuccessstories](http://www.gswim.org/gswimwomensuccessstories). [↑](#footnote-ref-32)
32. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=71368>. [↑](#footnote-ref-33)
33. Le Réseau a été créé en 2021, pour lequel un protocole d’accord a été signé entre les offices de propriété intellectuelle du Chili, du Pérou, du Costa Rica, de la Colombie et de l’OMPI, en tant que membre honoraire. [↑](#footnote-ref-34)
34. À savoir, l’Argentine, le Brésil, la République dominicaine, l’Équateur, le Mexique et l’Uruguay. [↑](#footnote-ref-35)
35. Voir le document CDIP/29/2, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=582745](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=582745). [↑](#footnote-ref-36)
36. Les formulaires d’établissement de rapports du rapport sur l’état d’avancement ont été mis à jour à la suite de la mise en œuvre du *projet du Plan d’action pour le développement sur les instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies.* [↑](#footnote-ref-37)
37. Voir le document CDIP/29/6, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=581143](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=581143). [↑](#footnote-ref-38)
38. Voir le document CDIP/29/9, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=582427](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=582427). [↑](#footnote-ref-39)
39. À savoir, en Arabie saoudite, en Azerbaïdjan, en Colombie, au Costa Rica, en Égypte, en El Salvador, en Géorgie, en République islamique d’Iran, au Pérou, en République dominicaine, à la Trinité‑et‑Tobago et en Tunisie. En Colombie et en République dominicaine, deux établissements de formation à la propriété intellectuelle ont été créés dans chaque pays, un à l’Office de la propriété industrielle *(Superintendencia de Industria y Comercio* (SIC) en Colombie et Oficina Nacional de Propiedad Industrial (ONAPI) en République dominicaine), et un à l’Office du droit d’auteur*(Dirección Nacional de Derecho de Autor* (DNDA) en Colombie *et Oficina Nacional de Derechos de Autor* (ONDA) en République dominicaine). [↑](#footnote-ref-40)
40. Sept de ces projets sont en cours. [↑](#footnote-ref-41)
41. Ces cours ont permis aux établissements de formation à la propriété intellectuelle d’acquérir les compétences et les capacités nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de programmes spécialisés axés sur les compétences auprès de publics clés, ainsi que des outils permettant d’automatiser une partie de ses formations (cours à rythme libre, guides pédagogiques, formation continue de leurs formateurs, entre autres). [↑](#footnote-ref-42)
42. 63% des participants étaient des femmes. 99% des répondants à l’enquête de satisfaction ont jugé la conférence très satisfaisante. [↑](#footnote-ref-43)
43. Il s’agit notamment des technologies appropriées suivantes : i) incubateur à poissons adapté à la production d’alevins de tilapia de haute qualité; et ii) conception et production de digesteurs anaérobies pour la conversion des déchets en biogaz et en engrais biologiques au Mozambique. i) le séchage facile et durable des fruits (oignon et mangue); et ii) l’extraction d’huiles pour la récupération des déchets et la valorisation au Sénégal. i) les technologies alternatives à la cuisson au bois des briques; et ii) la collecte et le traitement des eaux de pluie en Ouganda. [↑](#footnote-ref-44)
44. Les ateliers devraient se tenir au cours des deuxième et troisième trimestres de 2023. [↑](#footnote-ref-45)
45. IP‑TAD fournit des informations sur les activités d’assistance technique entreprises par l’OMPI lorsque les pays bénéficiaires étaient soit un pays en développement, soit un PMA, soit un pays en transition. [↑](#footnote-ref-46)
46. Ces consultants ne travaillent pas au siège ou dans les bureaux extérieurs de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-47)
47. Voir le document CDIP/28/5, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=570471](file:///\\acolad.lan\tempo\TEMPO-PM\Projects\W\WORLINTEPROP\PM-MSG2302010_DGs_Report\_Studio_DS01-ENG\fr-FR\www.wipo.int\meetings\fr\doc_details.jsp%3fdoc_id=570471). [↑](#footnote-ref-48)
48. Tous les résultats ont été présentés au CDIP au cours de diverses sessions, et ont été mis à disposition à l’adresse suivante : [dacatalogue.wipo.int/projects/DA\_01\_05\_01](https://dacatalogue.wipo.int/projects/DA_01_05_01). [↑](#footnote-ref-49)
49. Voir le document CDIP/29/4, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=581111](file:///\\acolad.lan\tempo\TEMPO-PM\Projects\W\WORLINTEPROP\PM-MSG2302010_DGs_Report\_Studio_DS01-ENG\fr-FR\www.wipo.int\meetings\fr\doc_details.jsp%3fdoc_id=581111). [↑](#footnote-ref-50)
50. Voir le document CDIP/29/5, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=580962](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=580962). [↑](#footnote-ref-51)
51. À savoir, au Bhoutan, au Cambodge, en République démocratique populaire lao, en République islamique d’Iran et à Samoa. [↑](#footnote-ref-52)
52. Le forum a attiré 45 participants (53% de femmes) de sept pays de la région de l’Asie et du Pacifique. Les participants comprenaient des hauts responsables d’offices de propriété intellectuelle, notamment les chefs des offices de propriété intellectuelle du Bangladesh et du Cambodge, entre autres. [↑](#footnote-ref-53)
53. Trois en Afrique, quatre dans la région Asie et Pacifique, 11 dans la région Amérique latine et Caraïbes et trois dans les pays en transition et pays développés. [↑](#footnote-ref-54)
54. La base de données PATENTSCOPE est accessible à l’adresse suivante : <https://patentscope.wipo.int/search/fr/search.jsf>. [↑](#footnote-ref-55)
55. Le nombre maximal de demandes était de 8396, tandis que le nombre minimal était de 3271. [↑](#footnote-ref-56)
56. Voir le document PCT/WG/15/10, accessible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=583294>. [↑](#footnote-ref-57)
57. Voir le document SCP/34/8, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=586551](file:///\\acolad.lan\tempo\TEMPO-PM\Projects\W\WORLINTEPROP\PM-MSG2302010_DGs_Report\_Studio_DS01-ENG\fr-FR\www.wipo.int\meetings\fr\doc_details.jsp%3fdoc_id=586551). [↑](#footnote-ref-58)
58. Ces rapports sont inscrits, en tant que point régulier, à l’ordre du jour de chaque session du Groupe de travail du PCT. Voir le document PCT/WG/15/10 sur les activités d’assistance technique du PCT entreprises par le Bureau international en 2021 et 2022, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=583294](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=583294). [↑](#footnote-ref-59)
59. Voir le document PCT/WG/15/10, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=583294](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=583294). [↑](#footnote-ref-60)
60. Voir le document PCT/WG/15/7, disponible à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=582418>. [↑](#footnote-ref-61)
61. Voir le document PCT/WG/15/4, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=580516](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=580516). [↑](#footnote-ref-62)
62. Mis en œuvre, par exemple, sous la forme d’une plateforme d’apprentissage en ligne fondée sur le Web grâce à l’utilisation d’un système de gestion de la formation. [↑](#footnote-ref-63)
63. Un de la région arabe; un de la région africaine; deux de la région Amérique latine et Caraïbes; deux des pays en transition et développés et un de la région de l’Asie et du Pacifique. [↑](#footnote-ref-64)
64. Certaines activités sont liées à deux ou trois modes de propriété intellectuelle. [↑](#footnote-ref-65)
65. Les projets sont mis en œuvre en coopération avec le secteur du développement régional et national de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-66)
66. Son lancement public est prévu pour le milieu de l’année 2023. [↑](#footnote-ref-67)
67. Un rapport contenant des recommandations aux États membres de l’ASEAN est attendu en mars 2023. [↑](#footnote-ref-68)
68. Un court article décrivant le cas du Madd de Casamance peut être trouvé à l’adresse <https://www.wipo.int/ipadvantage/fr/details.jsp?id=11582>. [↑](#footnote-ref-69)
69. La mise en œuvre des projets sur le terrain est souvent réalisée avec l’aide des États membres de l’OMPI, en particulier avec le soutien financier du Fonds fiduciaire de la Chine, et en collaboration avec des partenaires extérieurs, tels que l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). [↑](#footnote-ref-70)
70. Un de la région Amérique latine et Caraïbes et deux de la région Afrique. [↑](#footnote-ref-71)
71. Trois dans des pays en transition et des pays développés et un dans la région arabe. [↑](#footnote-ref-72)
72. Voir le document WO/A/55/4. [↑](#footnote-ref-73)
73. Voir le document WO/GA/55/12, paragraphe 309. [↑](#footnote-ref-74)
74. À savoir, l’Algérie, le Brésil, le Pakistan et l’Ouganda. [↑](#footnote-ref-75)
75. Un par pays bénéficiaire. [↑](#footnote-ref-76)
76. À savoir, l’État plurinational de Bolivie, le Brésil, les Philippines et la Tunisie. [↑](#footnote-ref-77)
77. La page Web du projet est accessible à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/collective‑marks/fr/index.html](https://www.wipo.int/collective-marks/fr/index.html). [↑](#footnote-ref-78)
78. En collaboration avec les écosystèmes de la propriété intellectuelle et de l’innovation de l’OMPI, ainsi qu’avec les secteurs des défis mondiaux et des partenariats. [↑](#footnote-ref-79)
79. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=346>. [↑](#footnote-ref-80)
80. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/global‑awards/fr/](https://www.wipo.int/global-awards/fr/). [↑](#footnote-ref-81)
81. À savoir, la formation et l’assistance technique de l’ABC; le Service mondial d’échange de livres de l’ABC et la promotion de l’édition accessible. [↑](#footnote-ref-82)
82. Vingt participants ont déjà terminé la formation et les autres la termineront en 2023. [↑](#footnote-ref-83)
83. Les personnes intéressées peuvent s’inscrire depuis la page : [learning.daisy.org](https://learning.daisy.org/). Les cours en ligne de lʼABC sont accessibles aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, grâce à un contenu de leçon hautement structuré et navigable, des questionnaires accessibles, des images décrites et des vidéos sous‑titrées. [↑](#footnote-ref-84)
84. Voir le document SCCR/42/3, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=568092](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=568092). [↑](#footnote-ref-85)
85. Voir le document SCCR/42/4, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=568491](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=568491). [↑](#footnote-ref-86)
86. Voir le document SCCR/36/7, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=408219](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=408219). [↑](#footnote-ref-87)
87. Voir le document SCCR/40/2, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=515597](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=515597). [↑](#footnote-ref-88)
88. Voir le document CDIP/13/11, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=272841](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=272841). [↑](#footnote-ref-89)
89. Le projet est axé sur le marché de l’audiovisuel en Amérique latine. Les pays bénéficiaires sont le Brésil, le Costa Rica, l’Argentine, l’Équateur, le Pérou et l’Uruguay. [↑](#footnote-ref-90)
90. Voir le document CDIP/28/7, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=569511](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=569511). [↑](#footnote-ref-91)
91. Voir le document CDIP/28/6, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=569485](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=569485). [↑](#footnote-ref-92)
92. Pat‑INFORMED est une initiative de lʼOMPI, de la Fédération internationale de lʼindustrie, du médicament et de ses associations, et de 20 Grandes entreprises biopharmaceutiques axées sur la recherche. Lancé en 2018, il propose un moteur de recherche et une base de données en libre accès pour faciliter lʼaccès des organismes dʼapprovisionnement et du public au statut des brevets des médicaments. [↑](#footnote-ref-93)
93. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/global\_ip/fr/activities/ip\_office\_business\_solutions/](https://www.wipo.int/global_ip/fr/activities/ip_office_business_solutions/). [↑](#footnote-ref-94)
94. Un article commun sur la réunion est accessible à l’adresse suivante : <https://www.wto.org/french/news_f/news22_f/igo_01feb22_f.htm>. [↑](#footnote-ref-95)
95. Les détails de l’atelier sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=65948](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=65948). [↑](#footnote-ref-96)
96. Les détails de l’atelier sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=69028](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=69028). [↑](#footnote-ref-97)
97. Les détails de l’atelier sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=73869](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=73869). [↑](#footnote-ref-98)
98. La plateforme est accessible à l’adresse suivante : [www.who‑wipo‑wto‑trilateral.org/](http://www.who-wipo-wto-trilateral.org/). [↑](#footnote-ref-99)
99. La masterclass a abordé certains défis auxquels sont confrontées les cheffes d’entreprise, notamment les stéréotypes liés au genre, l’accès limité au financement, le manque de compétences numériques et entrepreneuriales et une connaissance insuffisante de l’enregistrement de la propriété intellectuelle. [↑](#footnote-ref-100)
100. La page Web peut être consultée à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/ip‑outreach/fr/ipday/2022/youth‑gallery.html](https://www.wipo.int/ip-outreach/fr/ipday/2022/youth-gallery.html). [↑](#footnote-ref-101)
101. Vous trouverez de plus amples informations à l’adresse suivante : [www.wipo.int/ip‑outreach/en/ipday/2022/international‑youth‑day‑2022.html](http://www.wipo.int/ip-outreach/en/ipday/2022/international-youth-day-2022.html). [↑](#footnote-ref-102)
102. Vous trouverez de plus amples informations à l’adresse suivante : [www.wipo.int/ip‑outreach/en/ipday/2022/youth‑movie‑night.html](http://www.wipo.int/ip-outreach/en/ipday/2022/youth-movie-night.html). [↑](#footnote-ref-103)
103. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/ip‑outreach/en/ipday/2022/youth‑art‑and‑innovation‑fair.html](http://www.wipo.int/ip-outreach/en/ipday/2022/youth-art-and-innovation-fair.html). [↑](#footnote-ref-104)
104. La diffusion sur le Web est accessible à l’adresse suivante : [webcast.wipo.int/video/WIPO\_WIPD\_2022\_2022‑04‑26\_PM\_115159](https://webcast.wipo.int/video/WIPO_WIPD_2022_2022-04-26_PM_115159). [↑](#footnote-ref-105)
105. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2022/fr/Agenda/Session/262>. [↑](#footnote-ref-106)
106. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.wto.org/french/news_f/news22_f/pf22_30sep22_f.htm>. [↑](#footnote-ref-107)
107. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [unece.org/info/events/event/373517](https://unece.org/info/events/event/373517). [↑](#footnote-ref-108)
108. De plus amples informations sur les partenaires de WIPO GREEN sont disponibles à l’adresse suivante : [www3.wipo.int/wipogreen/en/partners/](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/partners/). [↑](#footnote-ref-109)
109. Depuis son lancement, en 2013, la plateforme a facilité plus de 1000 mises en relation au sein de ce réseau. [↑](#footnote-ref-110)
110. Les projets d’accélération WIPO GREEN sont accessibles à l’adresse suivante : [www3.wipo.int/wipogreen/en/projects/](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/projects/). [↑](#footnote-ref-111)
111. Les offices nationaux de la propriété intellectuelle et d’autres entités gouvernementales en Argentine, au Brésil, au Chili et au Pérou sont partenaires du projet. [↑](#footnote-ref-112)
112. Ces besoins liés au changement climatique incluent les défis de l’énergie, de l’eau, de la pollution et des déchets et peuvent être trouvés dans la collection villes chinoises de la plateforme WIPO Green. [↑](#footnote-ref-113)
113. Le rapport est accessible à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4583](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4583). [↑](#footnote-ref-114)
114. Le livret est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/en/green‑technology‑book/](http://www.wipo.int/en/green-technology-book/). [↑](#footnote-ref-115)
115. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [www3.wipo.int/wipogreen/en/ipo‑green/](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/ipo-green/). [↑](#footnote-ref-116)
116. L’atelier de gestion de la propriété intellectuelle a été organisé en collaboration avec le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-117)
117. Voir le document WIPO/ACE/12/14, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=372936](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=372936). [↑](#footnote-ref-118)
118. Cinq dans la région africaine, un dans la région de l’Asie et du Pacifique (ASPAC), un en Amérique latine et dans les Caraïbes (LAC), et un dans les pays à économie en transition. [↑](#footnote-ref-119)
119. Trois dans la région africaine, trois dans la région arabe, un dans la région de l’Asie et du Pacifique, et un dans les pays à économie en transition. [↑](#footnote-ref-120)
120. Voir le document [WIPO/ACE/11/10](https://www.wipo.int/edocs/mdocs/enforcement/fr/wipo_ace_11/wipo_ace_11_10.pdf), accessible à l’adresse suivante : https://www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=340916 et Activités de formation et de sensibilisation, disponible à lʼadresse suivante : https://www.wipo.int/enforcement/fr/activities/current.html. [↑](#footnote-ref-121)
121. À savoir, l’Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande, le Viet Nam, les Philippines et Singapour. [↑](#footnote-ref-122)
122. Les sites Web sont accessibles à l’adresse suivante : [respectforip.org/](https://respectforip.org/). [↑](#footnote-ref-123)
123. Vous trouverez de plus amples informations à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/tk/fr/youth_prize.html>. [↑](#footnote-ref-124)
124. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [mailchi.mp/wipo.int/traditional‑knowledge‑update‑192022‑strengthening‑the‑capacity‑of‑community‑enterprises‑from‑indigenous‑peoples‑and‑local‑communities](https://mailchi.mp/wipo.int/traditional-knowledge-update-192022-strengthening-the-capacity-of-community-enterprises-from-indigenous-peoples-and-local-communities). [↑](#footnote-ref-125)
125. L’Assemblée générale de l’OMPI a approuvé le renouvellement du mandat de l’IGC pour l’exercice 2022‑2023, ainsi que le plan de travail de l’IGC pour l’exercice 2022‑2023 en octobre 2021. [↑](#footnote-ref-126)
126. Le symposium international a été financé par le Fonds fiduciaire de Chine. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=74409](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=74409). [↑](#footnote-ref-127)
127. La page Web de l’OMPI consacrée à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/ip‑competition/fr/](http://www.wipo.int/ip-competition/fr/). [↑](#footnote-ref-128)
128. Un webinaire sur le thème “Développement durable de l’innovation et de la concurrence” a eu lieu le 23 novembre 2022. Plus de détails sont accessibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=74548](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=74548). [↑](#footnote-ref-129)
129. L’achèvement du projet est prévu en 2023. [↑](#footnote-ref-130)
130. De plus amples informations sur l’outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/ipdiagnostics/fr](http://www.wipo.int/ipdiagnostics/fr). [↑](#footnote-ref-131)
131. À savoir, *Inventer l’avenir, La beauté est dans la forme, Créer une marque, De l’idée à l’entreprise* ont été adaptés pour la Thaïlande, tandis que *De l’idée à l’entreprise* a été adapté pour l’Irak et la Lettonie. [↑](#footnote-ref-132)
132. À savoir, au Chili, en Colombie, en Équateur, au Maroc, au Pérou, aux Philippines et en Afrique du Sud. [↑](#footnote-ref-133)
133. Le réseau en ligne des entrepreneurs est une initiative conjointe avec le secteur du développement régional et national de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-134)
134. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group\_id=360](http://www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=360). [↑](#footnote-ref-135)
135. La boîte à outils devrait être achevée en 2023. [↑](#footnote-ref-136)
136. Le répertoire est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/tisc/fr/search/](http://www.wipo.int/tisc/fr/search/). [↑](#footnote-ref-137)
137. De plus amples informations sur l’innovation et les disparités hommes‑femmes sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/about‑ip/fr/ip\_innovation\_economics/gender\_innovation\_gap/](http://www.wipo.int/about-ip/fr/ip_innovation_economics/gender_innovation_gap/). [↑](#footnote-ref-138)
138. De plus amples informations sur le forum sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/2022/judgesforum2022.html](http://www.wipo.int/meetings/fr/2022/judgesforum2022.html). [↑](#footnote-ref-139)
139. À savoir, en République dominicaine, en Égypte, au Maroc et en République‑Unie de Tanzanie. [↑](#footnote-ref-140)
140. Le site Web de WIPO Lex est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/wipolex](http://www.wipo.int/wipolex). [↑](#footnote-ref-141)
141. Albanie, Égypte, Royaume‑Uni et République‑Unie de Tanzanie. [↑](#footnote-ref-142)
142. Comprenant les réseaux des États membres de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), de l’Association des nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN) et des pays de la région arabe. [↑](#footnote-ref-143)
143. Le portail des rapports sur les bases de données est accessible à l’adresse suivante : [inspire.wipo.int/wipo‑inspire](https://inspire.wipo.int/wipo-inspire). [↑](#footnote-ref-144)
144. Le site Web de WIPO INSPIRE est accessible à l’adresse suivante : [inspire.wipo.int](https://inspire.wipo.int/). [↑](#footnote-ref-145)
145. La page Web dédiée aux CATI est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/tisc/fr/](http://www.wipo.int/tisc/fr/). [↑](#footnote-ref-146)
146. La plateforme eTISC de l’OMPI est accessible à l’adresse suivante : [etisc.wipo.int](https://etisc.wipo.int/). [↑](#footnote-ref-147)
147. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [tppm.wipo.int](https://tppm.wipo.int/). [↑](#footnote-ref-148)
148. Les premiers pilotes ont commencé vers la fin de 2022. [↑](#footnote-ref-149)
149. Aperçus préliminaires sur l’activité de brevetage connexe pendant la pandémie. [↑](#footnote-ref-150)
150. Il offre aux apprenants la possibilité de suivre leurs progrès et de certifier qu’ils ont terminé le didacticiel électronique. [↑](#footnote-ref-151)
151. Le portail est accessible à l’adresse suivante : [inspire.wipo.int/patent‑register‑portal](https://inspire.wipo.int/patent-register-portal). [↑](#footnote-ref-152)
152. Le guide peut être consulté à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4501](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4501). [↑](#footnote-ref-153)
153. Le guide peut être consulté à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4502](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4502). [↑](#footnote-ref-154)
154. La publication est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4586](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4586). [↑](#footnote-ref-155)
155. En collaboration avec le Secteur du développement régional et national. [↑](#footnote-ref-156)
156. La méthodologie est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4522](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4522). [↑](#footnote-ref-157)
157. La publication est accessible à l’adresse suivante : [www.cambridge.org/core/books/informal‑economy‑in‑developing‑nations/C7494C6FD7EE4DC86BBADB4A7B87BCE3](http://www.cambridge.org/core/books/informal-economy-in-developing-nations/C7494C6FD7EE4DC86BBADB4A7B87BCE3). [↑](#footnote-ref-158)
158. Ce projet a été mis en œuvre avec succès par l’Académie de l’OMPI dans quatre pays pilotes entre 2016 et 2018. Il a été intégré dans un programme de formation continue à l’intention du corps judiciaire, coordonné par l’Institut judiciaire de l’OMPI, après l’achèvement du projet en décembre 2018. [↑](#footnote-ref-159)
159. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [welc.wipo.int/jtip/?lang=fr](https://welc.wipo.int/jtip/?lang=fr). [↑](#footnote-ref-160)
160. À savoir, l’Égypte, la République dominicaine, la Géorgie et le Brésil. [↑](#footnote-ref-161)
161. Le site Web du projet est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/women‑inventors/fr/index.html](http://www.wipo.int/women-inventors/fr/index.html). [↑](#footnote-ref-162)
162. Le Programme et budget pour la période 2022‑2023 avait aligné les priorités fixées dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030 sur les travaux entrepris par six des huit Secteurs de l’Organisation, et les avait reliées aux ODD pertinents et aux recommandations du Plan d’action pour le développement. [↑](#footnote-ref-163)
163. Les dépenses de développement pour l’exercice 2022‑2023 représentent 18,9% du budget total de l’OMPI, soit une augmentation de 0,7% par rapport à l’exercice précédent. [↑](#footnote-ref-164)
164. De plus amples informations sur les services et le soutien de l’OMPI en matière de lutte contre la COVID‑19 sont disponibles à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/covid‑19/fr/](https://www.wipo.int/covid-19/fr/). [↑](#footnote-ref-165)
165. Voir le document CDIP/26/6, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=537901](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=537901). [↑](#footnote-ref-166)
166. Voir le document CDIP/29/9, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=582427](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=582427). [↑](#footnote-ref-167)
167. Comme les cadeaux, les activités extérieures, la déontologie dans les relations avec les fournisseurs et les défis liés à l’indépendance et à l’impartialité des fonctionnaires internationaux. [↑](#footnote-ref-168)
168. L’achèvement et la mise en œuvre de ces deux projets sont prévus en 2023. [↑](#footnote-ref-169)
169. Le Réseau déontologie des organisations multilatérales est un vaste forum de fonctions d’éthique des entités du système des Nations Unies, des organisations internationales affiliées et des institutions financières internationales et vise à promouvoir la collaboration à l’échelle du système sur les questions de déontologie. [↑](#footnote-ref-170)
170. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/jobs/fr/young‑experts‑program.html](http://www.wipo.int/jobs/fr/young-experts-program.html). [↑](#footnote-ref-171)
171. La deuxième cohorte de jeunes experts a rejoint l’OMPI en février 2023. [↑](#footnote-ref-172)
172. Les recommandations du Plan d’action pour le développement marquées d’un \*astérisque sont les recommandations identifiées par l’Assemblée générale de 2007 pour une mise en œuvre immédiate. [↑](#footnote-ref-173)
173. Les résultats escomptés se trouvent dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l’OMPI pour l’exercice biennal 2022‑2026, disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=541373>. [↑](#footnote-ref-174)